



Modèle de document de projet BPMD/ PTERN - PNUE

(actualisé et livré pour utilisation en janvier 2015)

Document de projet

*Mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée, en cohérence avec la Directive-cadre
"stratégie pour le milieu marin" de l'UE
Janvier 2015*

Résumé du projet:

Ce projet a pour objectif global de soutenir la Convention de Barcelone/PAM-PNUE et ses Parties contractantes sud-méditerranéennes pour mettre en œuvre l'approche écosystémique (EcAp) en synergie et en cohérence avec l'application de la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" de l'Union européenne.

Le projet, dont l'objectif ultime est de concrétiser le Bon état écologique (BEE) de la mer Méditerranée, s'efforce de soutenir les Parties contractantes sud-méditerranéennes à la Convention de Barcelone dans leur mise en œuvre de la Feuille de route relative à l'approche écosystémique convenue dans la Décision IG.21/3, en les aidant à élaborer de nouveaux programmes de surveillance conformes à l'approche écosystémique. Ceci autorisera, pour la première fois et sur une base régionale, une surveillance quantitative et intersectorielle de l'état de la mer Méditerranée et du littoral méditerranéen couvrant, en tenant compte des interdépendances, la diversité biologique et les espèces non indigènes, les côtes et l'hydrographie, la pollution et les déchets marins.

De plus, le projet relèvera quelques défis spécifiques de la mise en œuvre de la Feuille de route EcAp, à savoir le renforcement de l'interface science-politiques, les besoins de la mise en œuvre au niveau sous-régional, et la réponse aux problèmes touchant aux données et à l'information dans la région.

Le projet couvre une période de six semestres allant d'octobre 2015 à septembre 2018, avec un budget de 2 675 000 EUR. Il tire parti des réalisations du projet EcAp-MED 2012-2015 financé par l'UE et vise à obtenir un cofinancement du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et d'autres ressources.

SIGNATURES

Nom du Coordonnateur du sous-programme:	Examen Signature <i>(préalable à la présentation du projet au CEP pour examen):</i>
Nom: _____	_____ Date: ____/____/20__
Nom du Directeur de division gérant le projet:	Examen Signature <i>(préalable à la présentation du projet au CEP pour examen):</i>
Nom: _____	_____ Date: ____/____/20__
Approbation du projet présenté par le Directeur et le Coordonnateur susnommés:	Approbation Signature <i>(consécutive à l'examen par le CEP):</i>



Insérer le nom du projet

Directeur exécutif adjoint du PNUE

_____ Date: ____/____/20__

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

EcAp	EcAp	Approche écosystémique
MSFD	DCSMM	Directive-cadre “stratégie pour le milieu marin”, 2008/56/CE
GES	BEE	Bon état écologique
PoW	PT	Programme de travail biennal de la Convention de Barcelone
COP18	CdP18	18 ^{ème} réunion des Parties contractantes,
EcAp-MED project 2012-2015	Projet EcAp-MED 2012-2015	Projet PTERN financé par l’Union européenne sur la “Mise en œuvre de l’approche écosystémique (EcAp) en Méditerranée par les parties contractantes dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles”
EcAp Roadmap	Feuille de route EcAp	Feuille de route convenue dans la Décision IG. 21/3 lors de la CdP18, pour mettre en œuvre l’approche écosystémique en Méditerranée
MTF	FASM	Fonds d’affectation spéciale pour la Méditerranée
Southern Mediterranean	Pays du sud de la Méditerranée	Parties contractantes à la Convention de Barcelone éligibles à un financement BPMD en tant que pays du voisinage méridional de l’UE
GEF	FEM	Fonds pour l’environnement mondial
UNEP/MAP	PAM-PNUE	Plan d’action pour la Méditerranée, Programme des Nations Unies pour l’environnement
UNEP/MAP components	Composantes du PAM-PNUE	Secrétariat PAM-PNUE/Convention de Barcelone, Unité de coordination (UC) et Centres d’activités régionales du PAM-PNUE
CU RACs	UC CAR	Unité de coordination Centre d’activités régionales du PAM-PNUE
MED POL	MED POL	Programme d’évaluation et de maîtrise de la pollution marine en Méditerranée
RAC/SPA	CAR/ASP	Centres d’activités régionales pour les Aires spécialement protégées
PAP/RAC	CAR/PAP	Centre d’activités régionales pour les Programme d’actions prioritaires
PLAN BLEU	PLAN BLEU	Centre d’activités régionales Plan Bleu
INFO/RAC	CAR/INFO	Centre d’activités régionales pour l’information et la communication
REMPEC	REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l’intervention d’urgence contre la pollution marine accidentelle
GFCM	CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
ACCOBAMS	ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire, et de la zone Atlantique adjacente
MedPan	MedPan	Réseau des gestionnaires des aires marines protégées de Méditerranée
IUCN	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UfM	UpM	Union pour la Méditerranée

CIESM	CIESM	Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée
Horizon 2020 Initiative	Initiative Horizon 2020	L'"Initiative Horizon 2020" vise à réduire la pollution en Méditerranée à l'horizon 2020, en luttant contre les sources de pollution qui sont à l'origine de 80% de la population générale de la Mer méditerranéenne: déchets municipaux, eaux usées urbaines et pollution industrielle.
SEIS	SPIE	Système de partage d'informations sur l'environnement
SEIS project	Projet SPIE	Le projet SPIE de la Politique européenne de voisinage (PEV) vise à promouvoir les principes du SPIE dans les régions méridionales et orientales voisines de l'Union européenne.

Table des matières

Document de projet.....	Error! Bookmark not defined.
<i>Insérer le titre du projet</i>	Error! Bookmark not defined.
ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	iii
Table des matières.....	1
1 Vue d’ensemble du projet	Error! Bookmark not defined.
Information sur le projet.....	2
Durée du projet et résumé du budget.....	4
2 Justification du projet	Error! Bookmark not defined.
3 Description et approche du projet	Error! Bookmark not defined.
Description du projet	10
Approche du projet.....	Error! Bookmark not defined.
Stratégie de mobilisation des ressources pour le projet:.....	20
Pertinence nationale ou régionale.....	Error! Bookmark not defined.
Analyse et rôles des Parties prenantes.....	Error! Bookmark not defined.
Autres questions socioéconomiques et environnementales.....	Error! Bookmark not defined.
Rapport coût-efficacité	Error! Bookmark not defined.
Stratégie de durabilité du projet	Error! Bookmark not defined.
Stratégie de reproductibilité et d’intégration du projet.....	Error! Bookmark not defined.
Sensibilisation du public, stratégie de communication	Error! Bookmark not defined.
Utilisation des instruments juridiques	Error! Bookmark not defined.
Structure de mise en œuvre du projet.....	Error! Bookmark not defined.
4 Analyse des risques	Error! Bookmark not defined.
5 Cadre logique	Error! Bookmark not defined.
6 Surveillance et évaluation	Error! Bookmark not defined.
Plan de surveillance.....	Error! Bookmark not defined.
Plan d’évaluation	Error! Bookmark not defined.
7 Plan de travail pour le projet	Error! Bookmark not defined.

1 Vue d'ensemble du projet

Information sur le projet

Tableau 1: Informations requises pour le projet

Identification	<i>Insérer n° IMIS</i> <i>Insérer n° PIMS.</i>					
Titre du projet	<i>Mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée, en cohérence avec la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" de l'UE</i>					
Instance gérant le projet	PAM-PNUE					
Directeur de projet et Org. Unité/Division ¹	Nouveau membre du personnel à embaucher	Grade P3	PAM-PNUE UC	<i>Source de financement [BR/FE/XB?]:</i>	% temps de travail consacré au projet 100%, 36 mois	Nouveau membre du personnel 1
Assistant de projet	Nouveau membre du personnel à embaucher	G5	PAM-PNUE UC	<i>Source de financement [BR/FE/XB?]:</i>	% temps de travail consacré au projet 100%, 21 mois	Nouveau membre du personnel 1
Autres membres pour l'équipe du projet	Nouveau membre du personnel à embaucher	Expert en diversité biologique Contrat local	CAR/ASP	<i>Source de financement [BR/FE/XB?]:</i>	100% pour 24 mois	Nouveau membre du personnel 1
	Nouveau membre du personnel à embaucher	Expert en littoral Contrat local	CAR/PAP	<i>Source de financement [BR/FE/XB?]:</i>	50% pour 36 mois	Nouveau membre du personnel 1
	Nouveau membre du personnel à embaucher	Expert en informatique	CAR/INFO	<i>Source de financement [BR/FE/XB?]:</i>	50% pour 24 mois	Nouveau membre du personnel 1
	Membre du personnel existant	Expert en gestion des connaissances	Plan Bleu	<i>Source de financement [BR/FE/XB?]:</i>	20% pour 36 mois	
Nom du Superviseur du Directeur de projet du PNUE ²	Habib N. El Habr, Coordonnateur adjoint, PAM-PNUE					

¹ Pour un projet du FEM exécuté par le PNUE, indiquer le nom du directeur de projet chargé de l'exécution.

² Pour les projets FEM, indiquer le nom du superviseur des tâches (GT) du PNUE. Lorsque les projets FEM sont exécutés en interne, le GT et le superviseur du Directeur du projet (de l'unité d'exécution) devraient être indiqués ici.

Type/Lieu	Régional: Méditerranée, avec accent sur les Parties contractantes du sud				
Région	Afrique				
	Europe				
			Asie occidentale		
Liste des pays	Parties contractantes à la Convention de Barcelone, avec accent sur le sud méditerranéen (Algérie, Égypte, Israël, Libye, Liban, Maroc et Tunisie ³)				
Programme de travail	PT du PAM-PNUE, 2014-2015				
Sous-programme	<i>Insérer le nom du sous-programme</i>				
Réalisations attendues	Le projet permettra au PAM-PNUE/ Convention de Barcelone de mettre en œuvre l'EcAp en tant que stratégie intégrée d'application du cadre juridique de la Convention de Barcelone et aidera les Parties contractantes sud-méditerranéennes à la Convention de Barcelone dans la création de leurs programmes de surveillance respectifs conformément à l'EcAp, en synergie et en cohérence avec la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" de l'UE.				
Produit le plus pertinent du PT auquel le projet contribue essentiellement ⁴	1.2.4.- Application de l'approche écosystémique en Méditerranée				
Date de la validation du concept ou du cadre programmatique pertinent par le PNUE	Le résumé du projet a été approuvé par le Comité de pilotage du programme CE-PNUE (9 décembre 2014).				
Autres divisions/bureaux régionaux impliqués (<i>Toute division/siège officiel nommé ici doit apparaître également à la section consacrée au Plan de réalisation de projet et Budget en indiquant quelles responsabilités et quels budgets sont accordés aux divisions/ sièges désignés ici</i>)	<i>Insérer</i>	<i>Insérer</i>	<i>Insérer</i>	<i>Insérer</i>	<i>Insérer</i>
Noms des Partenaires exécutifs extérieurs	<i>Insérer</i>	<i>Insérer</i>	<i>Insérer</i>	<i>Insérer</i>	<i>Insérer</i>

³ Noter que l'assistance à la Syrie est actuellement suspendue pour ce programme.

⁴ Devant concorder avec le cadre logique.

Durée projetée et résumé du budget

Tableau 2: Durée du projet⁵

Date de démarrage du projet: 2015	Date d'achèvement prévue: 2018	Durée totale en mois: 36 mois
-----------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Tableau 3: Résumé du budget⁶

TYPE DE FINANCEMENT	SOURCE DE FINANCEMENT	2015 (moitié)	2016	2017	2018 (moitié)	Total EUR	
BUDGET DE TRÉSORERIE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (FASM)	142 500 EUR	AC (voir ci-dessous)	AC (voir ci-dessous)	AC (voir ci-dessous)	142 500+AC	
	Budget régulier des activités (BR)						
	Fonds extra-budgétaires (XB) (postes + autres que coût des postes)	Financement donateurs assuré ⁷ BPMD	438 500	1 283 750	523 250	254 500	2 500 000
		Coûts d'appui au programme CE 7%	30 695	89 863	36 628	17 815	175 000
		Sous-total du financement XB assuré	611 695				
	Financement XB non assuré⁸		240 000 (FASM)	340 000 (FASM)	120 000 (FASM)	700 000 ⁹	
	TOTAL du BUDGET DE TRÉSORERIE pour le PROJET (= Budget des activités sur FE ou RB + financement assurés et XB non assurés)	611 695	1 613 613	899 878	392 315	3 517 500	
CONTRIBUTIONS EN NATURE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/salaires membres du personnel ¹⁰	77 100	154 200	154 200	77 100	462 600	

⁵ Date officielle de démarrage et d'éligibilité aux fonds: jour de a) l'agrément de la CE ou b) la signature du Directeur exécutif adjoint

⁶ Un projet de budget détaillé fera l'objet d'une Annexe 1.

⁷ Pour les projets FEM, tous les financements doivent être engagés et confirmés par des lettres de cofinancement de la part des co-financeurs au stade du CEP et être ventilés entre contributions de trésorerie ou en nature.

⁸ C'est-à-dire financement restant à mobiliser

⁹ Les calculs sont fondés sur le montant estimé de l'organisation d'une réunion du groupe de coordination EcAp, trois réunions par an du Groupe de correspondance sur la surveillance, à quoi s'ajoute éventuellement un pilote dans une autre sous-région, non couvert par ce projet. Il convient de noter que les réunions font partie de la structure de gouvernance de l'EcAp approuvée par la CdP18, et sont entièrement financées par le FASM à partir de 2016 et pour les années suivantes.

¹⁰ Inclut le temps de travail à raison de 5% pour le Coordonnateur D1; 10% pour le Coordonnateur adjoint P5, 5% pour le Responsable financier, 20% pour l'Administrateur de programme MED POL, 20% pour l'Administrateur chargé de la surveillance MED POL, 35% pour l'Assistant administratif, 10% pour Assistant financier du côté de l'Unité de coordination et le soutien d'un temps partiel venant du coût du poste sur le budget régulier de la part de Plan Bleu.

	CONTRIBUTION TOTALE DU PNUE EN NATURE	77 100	154 200	154 200	77 100	462 600
BUDGET TOTAL DU PROJET GÉRÉ PAR LE PNUE (=BUDGET DE TRÉSORERIE DU PROJET + CONTRIBUTIONS EN NATURE DU PNUE)		688 795	1 767 816	1 054 078	469 415	3 980 104
CONTRIBUTION DE COFINANCEMENT EN LIQUIDITÉS¹¹						
CONTRIBUTION DE COFINANCEMENT BASÉ SUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE DE PARTENAIRES						
TOTAL GÉNÉRAL		688 795	1 767 816	1 054 078	469 415	3 980 104

¹¹ Financement d'un donateur à un partenaire, non reçu dans les comptes du PNUE mais utilisé par le partenaire du PNUE ou l'institution collaboratrice pour assurer les résultats dans un projet approuvé par le PNUE.

2 Justification du projet

Depuis 40 ans, la Convention de Barcelone et ses sept Protocoles constituent le cadre politique et juridique de la protection du milieu marin et des zones côtières de la région méditerranéenne.

L'approche écosystémique (**EcAp**) est une stratégie de gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources vivantes qui promeut leur conservation et leur utilisation durable et équitable. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se sont engagées dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines en Méditerranée, avec pour objectif ultime de parvenir à un Bon état écologique (**BEE**) de la mer Méditerranée

Ainsi que le déclarent les Décisions IG.17/6, IG.20/4 et IG.21/3, et les programmes de travail (**PT**) biennaux du PAM-PNUE/ Convention de Barcelone, l'EcAp est le principe fondamental du PAM-PNUE/ Convention de Barcelone, et est en cours d'intégration dans toutes ses politiques et activités.

L'application de la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin", 2008/56/CE) par les États membres de l'UE dans la région offre des opportunités de premier plan et nécessite l'application de l'EcAp dans toute la région méditerranéenne afin que la Directive-cadre et l'EcAp se renforcent mutuellement et tirent parti l'une de l'autre, en évitant les doublons d'activités et d'obligations, dans le but ultime commun de parvenir au BEE de la mer Méditerranée et de ses côtes.

Les décisions pertinentes des Parties contractantes reflètent le souhait de renforcer la coopération et de rechercher des synergies avec les initiatives de l'UE telles que la Directive-cadre sur l'eau et la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin", pour concrétiser une vision partagée d'*"une Méditerranée saine avec des écosystèmes côtiers et marins productifs et biologiquement diversifiés pour le bénéfice des générations présentes et futures"*.

Décisions des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en ce qui concerne l'approche écosystémique

Avec la **Décision IG.17/6** les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se sont engagées à appliquer progressivement l'EcAp à la gestion des activités humaines, dans le but de réaliser des changements réels dans l'environnement marin et côtier de la Méditerranée. La Décision IG.17/6 ébauche une feuille de route pour l'application de l'EcAp, qui comporte plusieurs étapes successives telles que l'élaboration d'objectifs écologiques, d'objectifs opérationnels et des indicateurs correspondants, l'élaboration de descripteurs et des cibles du BEE, de programmes de surveillance et, finalement, les mesures et programmes de gestion nécessaires pour parvenir à un BEE.

La **Décision IG.20/4** intitulée "Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM", qui constituait un suivi de la Décision IG.17/6, validait les travaux effectués jusque là concernant les 11 objectifs écologiques, les objectifs opérationnels et les indicateurs pour la Méditerranée. Elle demandait aussi au Secrétariat de préparer un Programme de surveillance EcAp, de déterminer le BEE et les cibles et de préparer une analyse socio-économique approfondie des activités humaines qui affectent la qualité et la santé écologique des

écosystèmes marins et côtiers, ou en tirent profit. Finalement, elle demandait d'intégrer l'EcAp dans le travail global de la Convention de Barcelone – PAM/PNUE et donnait au Secrétariat mandat d'établir un cadre de gouvernance EcAp.

La **Décision IG.21/3** “relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du ‘bon état écologique’ (BEE) et des cibles” est le jalon le plus pertinent de la 18^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes (**CdP18, 2013**), elle exprime un accord sur des cibles régionales communes et des listes d'indicateurs pour parvenir à un BEE en Méditerranée, et présente une liste intégrée du BEE, des cibles et des indicateurs en Méditerranée. De plus, une feuille de route spécifique (**Feuille de route EcAp**) a également été convenue dans le cadre de cette décision sur la manière de réaliser un Programme intégré de surveillance et d'évaluation avant la réunion suivante des Parties contractantes et, à partir de là, comment assurer une base commune d'évaluation du milieu marin et côtier de la Méditerranée. La même décision saluait aussi le travail sur l'évaluation socio-économique et approuvait le cadre de gouvernance de l'EcAp, tout en soulignant l'importance de l'EcAp en tant que principe directeur pour le travail du PAM-PNUE/ Convention de Barcelone.

Un calendrier spécifique a été adopté pour la feuille de route EcAp de la CdP8, sur la manière d'élaborer un Programme intégré de surveillance et d'évaluation avant la 19^{ème} réunion des Parties contractantes et comment l'appliquer, conformément à la structure en cycles de 6 ans de l'EcAp (le deuxième cycle de 6 ans de l'EcAp en Méditerranée allant de 2016 à 2021) et tout en donnant davantage de souplesse et de temps pour le renforcement des capacités pendant la phase initiale de mise en œuvre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (2016-2019).

De plus, les Parties contractantes ont convenu, conformément à la Décision de la Cdp18 relative à l'EcAp et aux recommandations de la réunion du Groupe de correspondance intégré sur le Bon état écologique (BEE) et les cibles (UNEP(DEPI)/MED WG.3940/4), de baser la phase initiale du Programme intégré de surveillance et d'évaluation sur une liste d'indicateurs communs.

Dans le contexte de la Convention de Barcelone, un indicateur commun est un indicateur qui résume les données en un chiffre simple, standardisé et transmissible, qui s'applique idéalement à tout le Bassin méditerranéen et au moins au niveau des sous-régions, et qui est surveillé par toutes les Parties contractantes. Un indicateur commun est en mesure de donner une indication du degré de menace ou de changement dans l'écosystème marin et peut apporter des informations précieuses aux décideurs.

Les indicateurs communs convenus, au cœur du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, sont les suivants:

1. Aire de répartition des habitats (OE1);
2. Condition des espèces et communautés typiques de l'habitat (OE1);
3. Aire de répartition des espèces (OE1 concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins);
4. Abondance de la population des espèces sélectionnées (OE1, concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins);
5. Caractéristiques démographiques de la population (OE1, par exemple structure de la taille ou de la classe d'âge, sex-ratio, taux de fécondité, taux de survie/mortalité concernant les mammifères marins, les oiseaux marins, les reptiles marins);
6. Tendances de l'abondance, occurrence temporelle et distribution spatiale des espèces non indigènes, en particulier les espèces envahissantes non indigènes, principalement dans les zones à risques (OE2, concernant les principaux facteurs et voies de propagation de telles espèces);

7. Concentration d'éléments nutritifs clés dans la colonne d'eau (OE5);
8. Concentration en Chlorophylle-a dans la colonne d'eau (OE5);
9. Emplacement et étendue des habitats directement touchés par les altérations hydrographiques;
10. Longueur de côte soumise à des perturbations dues à l'influence des structures artificielles (EO8);
11. Concentration des principaux contaminants nocifs mesurée dans la matrice pertinente (OE9, concernant le biote, les sédiments, l'eau de mer);
12. Niveau des effets de la pollution des principaux contaminants dans les cas où une relation de cause à effet a été établie (OE9);
13. Occurrence, origine (si possible) étendue des événements critiques de pollution aiguë (par exemple déversements accidentels d'hydrocarbure, de dérivés pétroliers et substances dangereuses) et leur incidence sur les biotes touchés par cette pollution (OE9);
14. Concentrations effectives de contaminants ayant été décelés et nombre de contaminants ayant dépassé les niveaux maximaux réglementaires dans les produits de la mer de consommation courante (OE9);
15. Pourcentage de relevés de la concentration d'entérocoques intestinaux se situant dans les normes instaurées (OE9);
16. Tendances relatives à la quantité de déchets répandus et/ou déposés sur le littoral (OE10);
17. Tendances relatives à la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques et les déchets reposant sur les fonds marins (OE10);
18. Indicateur potentiel: Tendances relatives à la quantité de détritiques que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues de mer déterminés (OE10);
19. Indicateur potentiel: Écosystèmes et paysages côtiers

Le projet financé par l'UE, portant sur la "Mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) en Méditerranée par les parties contractantes dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles" (**projet EcAp-MED 2012-2015**), avec son budget de 1,7 million EUR, a été fondamental dans l'application des décisions décrites plus haut.

Le projet EcAp-MED 2012-2015, outre sa forte contribution à la réalisation effective de la politique décrite ci-dessus, tout particulièrement en ce qui concerne l'élaboration du Programme intégré de surveillance et d'évaluation en Méditerranée, a aussi fait naître une grande appropriation de l'EcAp chez les Parties contractantes, ainsi que l'a montré la CdP18, durant laquelle elles ont convenu de cofinancer le projet EcAp-MED pour 2014-2015 à hauteur de 440 000 EUR (c'est-à-dire de consacrer à l'EcAp près d'un quart du budget d'activités du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (**FASM**) pour cet exercice biennal).

Synergies et cohérence en progrès grâce à la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin"

Huit Parties contractantes qui sont des États membres de l'UE sont tenues de mettre en œuvre la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin", avec le même objectif que l'EcAp, à savoir parvenir au BEE dans la région méditerranéenne.

De plus, la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" de l'UE définit clairement le rôle des Conventions pour les mers régionales (**CMR**) dans son application, et souligne l'importance de promouvoir la coopération des États membres avec les CMR et au travers de celles-ci.

Alors que l'assistance spécifique au pays présente dans le projet actuel ne couvre pas les pays européens ou candidats, la politique pertinente de la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" et les faits scientifiques nouveaux seront pris en considération pendant la mise en œuvre du projet afin d'en assurer la cohérence. Simultanément, tous les pays méditerranéens, c'est-à-dire non uniquement ceux du sud de la Méditerranée, seront encouragés à participer à diverses activités du projet sur une base à coût nul.

Synergies et interactions avec le projet SPIE

Alors que le projet SPIE aussi bien que le projet EcAp-MED couvrent et suivent certains indicateurs, le projet SPIE ne couvre que le domaine de la pollution et des déchets, tandis que le projet EcAp-MED couvre aussi la diversité biologique, les espèces non-indigènes, les côtes et l'hydrographie.

De plus, les indicateurs SPIE sont basés sur les pressions, alors que les indicateurs EcAp sont des indicateurs d'état. Ainsi, les indicateurs SPIE sont les plus pertinents dans les domaines des mesures tandis que les indicateurs EcAp le sont en lien avec l'établissement des surveillances et des évaluations.

Le seul indicateur commun EcAp, qui est actuellement couvert par l'ensemble des indicateurs d'Horizon 2020, est celui correspondant à la concentration en éléments nutritifs, mais seulement dans les eaux côtières. Ainsi, les activités du projet EcAp ne couvriront que la surveillance de cet indicateur derrière la zone côtière pour cet indicateur.

La mise à jour de l'ensemble des indicateurs Horizon 2020 pourra avoir lieu dans le cadre du projet Horizon 2020, au début de l'année à venir, et les plans de travail annuels des projets devront donc spécifiquement refléter la façon de travailler conjointement dans des domaines d'intérêt commun, après qu'un accord aura été conclu sur d'éventuels nouveaux indicateurs SPIE (en particulier dans le cas où certains des nouveaux indicateurs SPIE utiliseraient des indicateurs EcAp).

Objectif

Ce projet a pour objectif de soutenir le PAM-PNUE/ Convention de Barcelone et ses Parties contractantes sud-méditerranéennes dans leur mise en œuvre de la Feuille de route EcAp, en synergie et en cohérence avec l'application de la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" de l'UE.

Avec l'objectif ultime de parvenir au BEE de la mer Méditerranée, le projet tend à soutenir les Parties contractantes sud-méditerranéennes à la Convention de Barcelone pour la mise en œuvre de la Feuille de route EcAp convenue dans la Décision IG. 21/3, en les aidant à créer de nouveaux programmes de surveillance conformément à l'EcAp.

De plus, le projet abordera quelques défis spécifiques propres à la mise en œuvre de la Feuille de route EcAp, en renforçant l'interface science-politiques, en abordant les besoins sous-régionaux de mise en œuvre, et en répondant aux défis en matière de données et d'information dans la région.

3 Description et approche du projet

Description du projet¹²

Ce projet permettra au PAM-PNUE/ Convention de Barcelone de mettre en œuvre l'EcAp en tant que stratégie d'application du cadre juridique de la Convention de Barcelone et aidera les Parties contractantes sud-méditerranéennes à la Convention de Barcelone à créer leurs programmes de surveillance respectifs conformément à l'EcAp, en synergie et cohérence avec la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" de l'UE.

Approche du projet

Ce projet est construit à partir des décisions pertinentes des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en particulier la Décision IG.21/3, qui décrit les étapes clés et le calendrier qui devra être respecté pour réaliser le BEE en Méditerranée, ainsi que les succès et les difficultés identifiés pendant la mise en œuvre du projet EcAp-MED 2012-2015.

Le projet n'est pas destiné à être une phase de suivi du travail actuel sur les Programmes de mesures EcAp. Ces derniers couvrent un vaste ensemble de questions touchant à l'entièreté du travail du PAM-PNUE/ Convention de Barcelone et sera suivi séparément par le Secrétariat dans le cadre de son futur Programme de travail en coopération avec d'autres partenaires, projets pertinents, et un éventuel financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

La proposition de projet a été élaborée en prenant en considération les synergies avec les autres projets pertinents de la région (en particulier le SPIE) et en étroite coopération avec celles-ci et d'autres propositions relatives à l'EcAp et apparentées du PNUE sur les mers régionales.

À la lumière de ce qui précède, le projet EcAp MED 2015-2018 proposé vise à s'attaquer aux difficultés liées à l'application de l'EcAp en Méditerranée, en s'attachant particulièrement à la surveillance et l'évaluation intégrées dans le sud de la Méditerranée, et en prenant en compte les différentes spécificités des pays et des sous-régions ainsi que le besoin d'une interface science-politiques plus forte. Les possibilités de reproduction à partir de 2018, et des options de cofinancement tant du FASM et que d'autres donateurs potentiels, sont autant d'options probables et souhaitables dans l'avenir, car cela renforcerait les résultats du projet. Toutefois, les produits du projet ne seront pas mis en danger si cela ne se produisait pas.

Afin de s'attaquer de façon intégrée aux difficultés liées aux prochaines étapes de l'application de la Feuille de route EcAp, le projet propose les quatre activités clés (produits) et cinq résultats clés suivants:

Produit 1: Progrès dans l'application des nouvelles exigences de l'EcAp en matière de surveillance dans certains pays méditerranéens (2015-2018)

Le Secrétariat mène actuellement une évaluation initiale des capacités au niveau régional, dans laquelle il mène une analyse des besoins des pays sud-méditerranéens pour cette application, qui montre déjà des lacunes essentielles dans la surveillance actuelle et dans la surveillance prévue dans le cadre de l'EcAp. Il

¹² Habituellement, l'Objectif du projet est la Description du projet.

faudra entreprendre une évaluation plus précise des capacités des pays pour ce projet dans la deuxième moitié de 2015, lorsque le projet de Programme intégré de surveillance et d'évaluation en Méditerranée aura atteint sa phase finale. Ceci sera suivi de consultations précises auprès des pays intéressés sur leurs besoins spécifiques en termes de capacité et, finalement, par des activités spécifiques de renforcement des capacités, afin que l'application du Programme de surveillance intégrée et ses éléments nouveaux (diversité biologique, espèces non indigènes, hydrographie et côtes) soient mieux répartis dans le Bassin méditerranéen à partir de 2016.

À la lumière de ce qui précède, les activités suivantes, planifiées, seront entreprises au titre du Produit 1, dans les Parties contractantes sud-méditerranéennes (Algérie, Égypte, Israël, Libye, Liban, Maroc et Tunisie):

- 1- Identifier les besoins spécifiques de capacité dans les pays choisis des Parties contractantes sud-méditerranéennes, afin de mettre en œuvre les conditions de surveillance EcAp, sur la base des évaluations de la capacité des pays et du suivi des consultations bilatérales (Produit 1.1, c'est-à-dire analyse des besoins de capacité d'un pays/ Partie contractante sud-méditerranéenne, d'ici à la fin de 2015/ début 2016; effectué de façon intégrée par l'UC)

Au titre de cette tâche et outre le travail documentaire, des missions auprès des Parties contractantes et de vulgarisation par des experts du pays ainsi que de haut niveau sont prévues, l'accent étant fortement placé sur les besoins des Parties contractantes;

- 2- Élaborer des plans EcAp d'application de la surveillance spécifiques aux pays (un par Partie contractante sud-méditerranéenne), en insistant sur les éléments complémentaires du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, avec la participation de toutes les Parties contractantes sud-méditerranéennes (Produit 1.2, d'ici à la fin de 2016/ début 2017, effectué par les composantes respectives c'est-à-dire: pour les indicateurs communs EcAp sur la pollution et les déchets par MED POL-REMPEC; pour la diversité biologique et les espèces non-indigènes par le CAR/ASP; pour les côtes et l'hydrographie par le CAR/PAP; sous la direction générale de l'UC, qui intégrera aussi les trois grands courants de travail aux Plans nationaux définitifs d'application de la surveillance et de l'évaluation);

Au titre de cette tâche, et outre le travail documentaire, des missions auprès des Parties contractantes et de vulgarisation par des experts du pays ainsi que de haut niveau sont prévues, l'accent étant fortement placé sur les besoins des Parties contractantes.

- 3- Renforcer les capacités par l'élaboration de lignes directrices, des formations, et des échanges de meilleures pratiques spécifiques sur la base des besoins en capacité de chaque pays (Produit 1.2, 2016-2017, effectué par les composantes respectives, c'est-à-dire pour la pollution et les déchets par MED POL-REMPEC; pour la diversité biologique et les espèces non-indigènes par les CAR/ASP; pour les côtes et l'hydrographie par les CAR/PAP; le tout sous la direction globale de l'UC;

Des formations spécifiques aux pays seront élaborées pour les principaux groupes thématiques des indicateurs communs, sur la base des surveillances à réaliser. Des manuels de surveillance (sur la base des capacités et des besoins du pays) viendront appuyer la mise en place de pratiques nationales.

Le but est d'élaborer au moins un manuel/groupe/pays pour la surveillance et au minimum trois sessions de formation/pays (basées également sur les besoins et intérêts du pays).

- 4- Échanger les meilleures pratiques et enseignements retenus entre les pays participant à cette composante, et éventuellement aussi les candidats, les candidats potentiels et les pays de l'UE sur une base à coût nul, et un suivi au niveau régional (Produit 1.3, c'est-à-dire réunions sur les

meilleures pratiques, au minimum 2; et compilation et analyse sur la base des réunions effectuées, de façon intégrée, par l'UC);

Le projet facilitera le flux des expériences à l'intérieur et au-delà de la région pour optimiser la mise en œuvre de la surveillance en Méditerranée. Un document directeur compilera les connaissances amassées, qui feront l'objet de discussions à un niveau régional (effectué de façon intégrée par l'UC).

- 5- Analyser les options de financement pour l'assistance technique au niveau des pays, pour assurer un soutien amplifié à la poursuite du Programme intégré de surveillance et d'évaluation EcAp dans tout le bassin (Produit 1.4, d'ici à la fin de 2017, entrepris façon intégrée par l'UC).

Il est prévu de lancer une stratégie de financement de façon intégrée (**Stratégie de financement de l'EcAp**, Produit 5), en mettant l'accent sur les activités et les sous-régions qui ne peuvent être financées dans le cadre de ce projet. L'analyse a pour but principal, dans la Stratégie de financement de l'EcAp au titre du Produit 1, d'aider les Parties contractantes sud-méditerranéennes à réaliser le suivi de l'application de leurs plans spécifiques d'application de la surveillance dans leur pays (une Stratégie de financement spécifique au pays doit être élaborée/Partie contractante sud-méditerranéenne participante; effectué par l'UE).

Note sur le lien avec d'autres projets/activités opérationnelles de surveillance:

Relativement à d'autres projets et activités opérationnelles de surveillance: Pendant la mise en œuvre des activités prévues au titre du Produit 1, telles que décrites ci-dessus, il sera important d'assurer un lien avec divers autres cadres de surveillance en cours, y compris des cadres expérimentaux, des collectes de données relatives aux projets et activités de la région, et de veiller à ce que leurs résultats se reflètent également dans le Programme régional à long terme intégré d'évaluation et de surveillance et, si leurs calendriers sont respectés, dans les plans de pays spécifiques d'application de la surveillance de l'EcAp également. On trouvera davantage de détails sur ce point à la section relative à l'interface science-politiques.

Relativement à l'Initiative H2020 et au projet SPIE¹³:

Les principaux domaines cibles du renforcement des capacités seront ceux qui sont complémentaires dans le cadre de la surveillance EcAp et qui ne sont pas couverts par les actuels ensembles d'indicateurs d'Horizon 2020¹⁴ (diversité biologique, espèces non indigènes, côtes et hydrographie et *domaines non couverts par Horizon 2020* en matière de pollution et de déchets).

Simultanément, la cohérence sera assurée entre le projet et l'Initiative H2020, en particulier avec le projet SPIE, afin d'éviter les doublons, le but étant que les principes SPIE se reflètent dans le travail du projet et que les principes EcAp/ besoins de surveillance en matière de renforcement des capacités se reflètent dans le projet H2020.

¹³ <http://www.h2020.net/the-h2020-initiative.html>

¹⁴ L'unique indicateur commun EcAp, couvert par l'ensemble d'indicateurs d'Horizon 2020, est la concentration en éléments nutritifs dans les eaux côtières. De ce fait, les activités du projet EcAp ne couvriront, en ce qui concerne cet indicateur, que la surveillance de cet indicateur au-delà de la zone côtière. Puisque, dans le cadre du projet Horizon 2020, la mise à jour de l'ensemble des indicateurs Horizon 2020 pourra se tenir au début de l'an prochain, la coopération et la vérification des chevauchements potentiels avec les futurs indicateurs SPIE seront spécifiquement abordées dans le Plan de travail annuel du projet.

Les Plans de travail annuels du projet seront consultés conformément à ce qui précède, par l'équipe du projet SPIE.

Produit 2: Établissement d'une coopération sous-régionale pour l'application de l'EcAp dans la région méditerranéenne

Ainsi, compte tenu du défi que représente la coopération sous-régionale, le produit sera concentré dans un premier temps sur une sous-région et, à la fin du projet, il visera à des réalisations similaires dans d'autres sous-régions.

Les activités menées au titre de ce produit visent à inclure toutes les Parties contractantes (y compris les États membres de l'UE) de la sous-région considérée, mais sur une base à coût nul.

Dans le fil de ce qui précède, les activités planifiées au titre du Produit 2 seront les suivantes:

- 1- Identifier une sous-région dont les intérêts principaux se trouvent dans le voisinage méridional de l'UE (Produit 2.1, d'ici à la fin de 2015/ début 2016; effectué par l'UE);
- 2- Établir des groupes d'experts EcAp sous-régionaux pour trois sous-ensembles EcAp (diversité biologique et pêche, pollution et déchets, côtes et hydrographie), afin d'identifier des spécificités sous-régionales, pour la surveillance et l'évaluation (Produit 2.2, en 2015-2016, effectué par les composantes respectives c'est-à-dire, pour la pollution et les déchets, par MED POL-REMPEC; pour la diversité biologique et les espèces non-indigènes, par les CAR/ASP; pour les côtes et l'hydrographie, par les CAR/PAP; sous la direction globale de l'UC);
- 3- Mener des activités spécifiques conjointes d'essais pilotes de surveillance sous-régionales dans un domaine sélectionné (Produit 2.3, en 2016-2017, effectuées par cette composante particulière, responsable du domaine que les Parties contractantes de la sous-région sélectionneront en tant que centre d'intérêt sous-régional d'essai pilote, c'est-à-dire: pour la pollution et les déchets, MED POL-REMPEC; pour la diversité biologique et les espèces non-indigènes, CAR/ASP; pour les côtes et l'hydrographie, CAR/PAP);
- 4- Élaborer un plan sous-régional d'application de l'EcAp pour la surveillance, identifiant les cibles et le BEE sous-régionaux (Produit 2.4, en 2017-2018, effectué de façon intégrée par l'UC sur la base des produits des activités 2-3, par composantes spécifiques);
- 5- Déterminer les enseignements retenus, élaborer des scénarios de reproduction envisageables pour d'autres sous-régions méditerranéennes, en proposant diverses options de financement (Produit 2.5, en 2017-2018, entrepris de façon intégrée par l'UC).

Sur la base des résultats de toutes les activités ci-dessus, un modèle de reproduction sera bâti et les coûts de l'application d'un tel cadre aux différentes sous-régions et régions seront abordés dans la Stratégie de financement de l'EcAp.

De plus, le lien entre les Produits 1, 2 et 3 sera assuré, ce qui permettra les échanges sur les enseignements retenus et les principales évolutions entre l'élaboration des plans nationaux de surveillance, les expériences au niveau sous-régional et les résultats pertinents dans l'interface science-politiques (pour davantage de précisions sur cette dernière question, voir la "Note sur les interactions entre les Produits 1 à 4").

Produit 3: Une approche écosystémique plus vigoureuse en ce qui concerne l'interface science-politiques en Méditerranée

L'interface science-politiques doit être poursuivie dès le début, c'est-à-dire à partir de la phase d'élaboration scientifique du projet. Pour ce faire, le Secrétariat du PAM-PNUE/ Convention de Barcelone participe activement à l'élaboration des projets concernés et coopère avec d'autres initiatives pertinentes dans la région, telles que le Centre commun de recherche de l'UE sur les compétences marines¹⁵ (CCM), qui apporte un soutien à la recherche et aux sciences dans la mise en œuvre de la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin".

Cependant, le besoin de canaliser les nouveaux apports scientifiques/ nouvelles directions sur la base des questions politiques émergentes, et d'assurer rapidement une utilisation efficace des résultats scientifiques et des connaissances existantes, constitue une difficulté particulière pour la région méditerranéenne.

Afin d'avancer et d'appliquer le Programme intégré de surveillance et d'évaluation sur une base régionale, il sera absolument nécessaire d'assurer des liens avec divers autres cadres de surveillance et projets, initiatives de l'UE (telles que le CCM) en cours, y compris des projets comprenant des activités expérimentales et de collectes de données (telles que IRIS –SES¹⁶). De plus, ce sera la clef qui permettra d'assurer que leurs résultats se retrouveront aussi dans le Programme intégré de surveillance et d'évaluation régional et également, lorsque le calendrier le permettra, dans les plans EcAp d'application de la surveillance, spécifiques aux pays.

Un récent atelier scientifique sur la diversité biologique, co-organisé par le PAM-PNUE/ Convention de Barcelone et le projet PERSEUS¹⁷ ont mis en évidence le fait que lorsque des questions prédéfinies sont ciblées sur la base de besoins clairs en matière de politiques et de lacunes scientifiques identifiées, les divers projets de recherche (principalement Programme cadre 7 - PC7 - de l'UE) pourraient fournir les apports spécifiques nécessaires au processus politique EcAp et, de plus, surmonter dans certains cas les lacunes en termes de capacités et de connaissances présentes dans les pays qui n'appartiennent pas à l'UE.

Le Produit 3 vise donc à tirer parti de cette expérience ainsi que du concept de transmission du savoir élaboré lors du projet STAGES¹⁸, afin de renforcer l'interaction science-politiques en ce qui concerne l'EcAp dans la région méditerranéenne. Des recommandations concrètes visant à améliorer les interfaces entre les projets de recherche de l'UE et les prises de décisions venues du PC7 SPIRAL (interfaces science-politiques (SPI): recherche, action et leçons (RAL)¹⁹, ainsi que le rapport CE 2012 intitulé "*Assessing and Strengthening the Science and EU Environment Policy Interface*"²⁰ seront pris en considération, à savoir: renforcer le dialogue stratégique; reconnaître qu'une bonne interface mobilise des ressources importantes; sensibiliser les scientifiques à la façon dont les politiques fonctionnent; envisager de créer des plateformes science-politiques; pas de SPI "taille unique"; identification des domaines de recherche nécessitant un appui à long terme.

Dans ce contexte, le Produit 3 vise à faire en sorte que les résultats et le travail en cours des divers projets de recherche pertinents dans la région soient effectivement canalisés dans les discussions sur les politiques qui se déroulent en vertu de la Convention de Barcelone, et que ces projets puissent avoir une incidence au niveau régional, au-delà de l'UE.

¹⁵ <http://mcc.jrc.ec.europa.eu/index.py>

¹⁶ <http://iris-ses.eu/>, Stratégie d'application de la surveillance régionale intégrée dans les mers du sud de l'Europe

¹⁷ <http://www.perseus-fp7.eu/>

¹⁸ <http://www.stagesproject.eu/>

¹⁹ <http://www.spiral-project.eu/>

²⁰ <http://bookshop.europa.eu/fr/assessing-and-strengthening-the-science-and-eu-environment-policy-interface-pbKH3112590/>

De plus, pour s'assurer que les projets scientifiques se pencheront sur les difficultés de la surveillance dans la région, le Produit vise aussi à mettre en relief les principales difficultés politiques relatives à la surveillance, lorsqu'un apport scientifique est nécessaire. En tant que tel, il sensibilisera aussi davantage la communauté scientifique sur les besoins et les difficultés propres aux politiques.

Dans le fil de ce qui précède, les activités planifiées au titre du Produit 3 seront les suivantes:

- 1- Sur la base de l'identification par les Parties contractantes des lacunes principales en matière de science et de politiques ressortant de l'EcAp, organiser des ateliers scientifiques régionaux, en visant les domaines spécifiques qui ont été identifiés par les Parties contractantes, en s'appuyant sur des questions prédéfinies et en exploitant les connaissances existantes et la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin"/ projets scientifiques pertinents liés à l'EcAp (Produit 3.1, en 2015-2018, deux ateliers prévus chaque année; effectué par Plan Bleu et l'UC en collaboration avec toutes les composantes et sous la direction globale de l'UC);

Ces ateliers scientifiques permettront d'échanger des informations entre les domaines scientifiques et politiques, et offriront aux projets scientifiques la possibilité d'enrichir les débats sur les politiques par des données et des éléments scientifiques.

- 2- Les recommandations et les résultats scientifiques pertinents doivent se retrouver dans les documents préparés par le Secrétariat (par exemple dans ses fiches techniques sur l'évaluation EcAp et les rapports sur l'état de l'environnement), tandis que le projet planifié de Rapport sur l'état de l'environnement sera examiné par des pairs, experts scientifiques (Produit 3.2, de 2016 à 2018, effectué par Plan Bleu et l'UC en collaboration avec toutes les composantes et sous la direction globale de l'UC);
- 3- Suivi concrétisé par des matériels de communication ciblés, assurant une amplification du partage des connaissances et un apport scientifique spécifique, tant pour l'élaboration des travaux de niveau national (plans d'application de la surveillance), que pour celle des politiques régionales et sous-régionales (Produit 3.3, 2016 à 2018, avec 4 à 5 documents visant un domaine scientifique spécifique; effectué par Plan Bleu et l'UC en collaboration avec toutes les composantes et sous la direction globale de l'UC).

Produit 4: La gestion des données liées à l'EcAp, y compris l'assurance-qualité est mise en place/renforcée en Méditerranée

Les projets en cours H2020 et SPIE ont réuni des engagements envers les principes SPIE dans le domaine de la pollution. Cependant, tous les obstacles ne sont pas levés dans la gestion des données au plan régional. Ces obstacles ont trait à l'application effective des principes SPIE dans le cadre de l'EcAp, en particulier en ce qui concerne l'application du Programme intégré de surveillance et d'évaluation et les indicateurs communs EcAp liés à la qualité et la cohérence des données, s'agissant plus spécialement des suppléments de surveillance et d'évaluation, de la collecte et du partage des données, ainsi que des conditions de l'assurance-qualité.

De plus, les besoins supplémentaires de gestion des données de l'EcAp constituent de nouveaux défis pour le PAM-PNUE, car le Programme intégré de surveillance et d'évaluation demandera aussi de nouveaux flux de collecte, d'évaluation et de gestion de données au niveau régional. Allant de pair avec les nouvelles tâches de gestion des données, la cohérence entre les diverses règles afférentes aux rapports (tant à l'intérieur du PAM-PNUE qu'entre les autres conventions pour les mers régionales, l'UE, les autres organes internationaux, tels que la Commission générale des pêches pour la Méditerranée-CGPM) devront aussi être renforcées et nécessiteront des ressources complémentaires.

Les activités menées au titre de ce Produit seront coordonnées par le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet) et le futur projet SPIE (phase II de la PEV, projet SPIE)

Dans le fil de ce qui précède, les activités planifiées au titre du Produit 4 seront les suivantes:

- 1- En collaboration avec le projet SPIE, veiller à ce que les principes du SPIE s'appliquent aux obligations concernant les rapports (et aux modèles de rapports) applicables aux Parties contractantes en vertu de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, en mettant l'accent sur les domaines complémentaires de surveillance des indicateurs communs EcAp (Produit 4.1, 2015-2018, pour la pollution et les déchets, en insistant sur les domaines complémentaires non couverts par le SPIE, effectué par MED POL-REMPEC; pour la diversité biologique et les espèces non-indigènes, effectué par le CAR/ASP; pour les côtes et l'hydrographie, effectué par le CAR/PAP, en collaboration avec CAR/INFO; sous la direction globale de l'UC).

Ces modèles de rapports tireront parti des pratiques existantes des rapports du PAM-PNUE, ainsi que d'autres pratiques régionales (UE, autres CMR).

Dans le cadre de cette activité, des analyses des utilisations des principes SPIE pour les nouveaux domaines de surveillance seront entreprises, pour la pollution et les déchets (dans des domaines non couverts par le projet SPIE); pour la diversité biologique et les espèces non-indigènes, et pour les côtes et l'hydrographie.

L'état d'avancement des ensembles de données existants et pertinents pour l'application du Programme intégré de surveillance et d'évaluation sera examiné aux niveaux national et régional.

En conséquence de l'analyse, des modèles de rapports seront élaborés pour faire en sorte que les Parties contractantes puissent préparer leurs rapports de façon efficace au titre de l'application du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, sur la base des indicateurs communs EcAp convenus. Au cours de cette activité, la cohérence sera analysée et assurée par rapport à d'autres systèmes de rapports (y compris UE et autres systèmes de rapports pertinents pour les mers régionales).

- 2- Élaborer des programmes d'assurance-qualité pour la collecte des données et les rapports correspondants, pour permettre une évaluation correcte des données recueillies dans des domaines complémentaires au titre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, sur la base des indicateurs communs EcAp (Produit 4.2, de 2016 à 2018, effectué par les composantes respectives, c'est-à-dire par MED POL-REMPEC en collaboration avec H2020/ projet SPIE pour la pollution et les déchets; par le CAR/ASP pour la diversité biologique et les espèces non indigènes; et par le CAR/PAP pour les côtes et l'hydrographie, en collaboration avec CAR/INFO; sous la direction globale de l'UC);

Les activités spécifiquement liées à l'assurance-qualité viseront principalement à soutenir les exercices d'interétalonnage nécessaires à l'évaluation des indicateurs communs EcAp, y compris ceux relatifs à la pollution et aux déchets, selon que de besoin (en collaboration avec le projet SPIE dans des domaines d'intérêt commun).

Les activités complémentaires liées à l'assurance-qualité peuvent inclure les mesures suivantes, sur la base des besoins et intérêts des Parties contractantes:

- Mettre à jour (dans le cas de domaines où les méthodologies existent déjà, comme pour la pollution) ou établir des projets (dans des domaines nouveaux, comme les côtes par exemple) les méthodologies d'évaluation et de surveillance ainsi que les manuels pratiques, conformément au Programme intégré de surveillance et d'évaluation;

- Établir des projets de Programmes d'assurance qualité pour les nouveaux domaines du Programme intégré de surveillance et d'évaluation.
- Intégrer les méthodologies, développer des formations à partir des conditions de l'assurance-qualité, renforcer les capacités dans l'application du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (dans le cadre du Produit 1).

Sur la base du futur Plan de travail annuel qui sera élaboré en collaboration avec l'équipe du projet SPIE, on pourrait prévoir des formations, ateliers et exercices d'interétalonnage conjoints, selon que de besoin.

- 3- Entreprendre une évaluation spécifiquement méditerranéenne (analyse des besoins des utilisateurs) sur la façon de développer encore la plateforme InfoMAP du PAM-PNUE en cohérence avec d'autres plateformes régionales de gestion des données/ obligations de rapport, en s'appuyant sur un système de gestion des données puissant et assurant l'interopérabilité, et développer sur cette base un système d'information et de données pilotes pour l'EcAp (Produit 4.3, d'ici mi-2016, effectué par CAR/INFO, en collaboration avec toutes les composantes, sous la direction globale de l'UC);
- 4- Mettre sur pied un partenariat spécifique avec la CGPM et d'autres partenaires pour faire en sorte que les collectes de données pertinentes soient partagées au sein du processus EcAp en établissant une stratégie conjointe à ce sujet, qui tirera parti du Mémoire d'accord existant (Produit 4.4, 2015 à 2018; effectué par l'UC, en collaboration avec toutes les composantes);
- 5- Sur la base des données collectées grâce à l'application du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, évaluer le BEE au moyen des données de surveillance recueillies par objectif écologique et de façon intégrée, qui se retrouveront dans le Rapport sur l'état de l'environnement en 2017 (Produit 4.5, 2016-2017, effectué par l'UC, en collaboration avec toutes les composantes, en tirant parti des meilleures pratiques du PAM-PNUE, de l'UE et autres CMR);
- 6- Évaluer les possibilités de financement et créer d'autres partenariats, pour un appui permanent au processus EcAp en Méditerranée eu égard à la gestion des données et à l'assurance-qualité (Produit 4, 2015 à 2018, l'UC menant une analyse spécifique sur l'ensemble, de façon intégrée, qui viendra alimenter la Stratégie de financement).

Note sur les interactions entre les Produits 1 à 4:

Les Produits 1 à 4 tirent fortement parti les uns des autres et l'UC a la responsabilité globale, en tant que partenaire à la gestion du projet, de veiller à ce qu'ils se renforcent mutuellement, sur la base des éléments suivants:

- Tandis que les activités du Produit 1 viseront des pays spécifiques (Algérie, Égypte, Israël, Libye, Liban, Maroc et Tunisie) dans le but d'élaborer des plans d'application et d'entreprendre des renforcements de capacités spécifiques à ces pays, des liens essentiels seront assurés entre ce Produit et i) le Produit 2, pour mettre en évidence le travail pertinent en cours du Produit 1 dans les activités de coordination sous-régionales; ii) le Produit 3, en partageant les documents de communication science-politiques et autres produits pertinents du Produit 3 avec les Parties contractantes participant au Produit 1 pendant le développement spécifique au niveau du pays des plans d'application de la surveillance et des activités de renforcement des capacités; iii) le Produit 4, tant en ce qui concerne l'utilisation des données et des informations élaborées au titre du Produit 1, qui seront reflétées dans le Rapport sur l'état de l'environnement en 2017, que pour faire en sorte que les plans d'application de la surveillance au niveau des pays soient élaborés conformément à la structure prévue pour le partage des données et aux principes SPIE, en

utilisant les méthodologies spécifiques et les programmes d'assurance-qualité élaborés dans le cadre du Produit 4.

- Le Produit 2, tout en étant de nature sous-régionale, bénéficiera des activités entreprises au titre du Produit 1 (voir ci-dessus) et tiendra compte des résultats et du travail en cours au titre du Produit 3 sur l'interface science-politiques, tout en enrichissant les activités entreprises au titre du Produit 4, qui mettent en relief des spécificités sous-régionales.
- Le Produit 3, tout en étant de nature régionale, sera introduit dans les travaux nationaux et sous-régionaux des Produits 1 et 2. De plus, il appuiera fortement et largement les activités entreprises au titre du Produit 4, en particulier pour l'élaboration du Rapport sur l'état de l'environnement 2017. Il visera à aborder les difficultés et lacunes relatives aux capacités, aux données et aux informations dans la phase initiale du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, afin d'enrichir le Rapport sur l'état de l'environnement par des résultats pertinents de projets scientifiques dans les domaines où la surveillance des données/ informations n'est pas encore disponible.
- Le Produit 4, tout en étant de nature régionale, sera introduit dans les travaux nationaux et sous-régionaux des Produits 1 et 2 (en lien avec la structure et les principes de la collecte des données et de l'assurance-qualité, à suivre). De plus, il bénéficiera grandement du soutien du Produit 3, en particulier pour l'élaboration du Rapport sur l'état de l'environnement, tel que décrit plus haut.

Tout en notant ce qui précède, le Directeur du projet s'assurera aussi que ces interactions se retrouvent bien dans les Plans de travail annuels du projet et soient suivies pendant la mise en œuvre du projet. De plus, il/elle visera aussi à obtenir un soutien mutuel des autres politiques, initiatives et projets régionaux et internationaux tels que la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" de l'UE, le CCM, Horizon 2020 et son projet SPIE, et d'autres projets scientifiques pertinents apportant un appui de recherche ou scientifique à l'application de la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin"/EcAp .

Les Produits émergeant des activités ci-dessus visent à réaliser les résultats de projets suivants:

Résultat 1

- 1.1. La surveillance de l'EcAp commencera en 2016 dans le Bassin méditerranéen, avec des capacités renforcées dans des domaines de surveillance nouveaux, tels que la diversité biologique dans le sud de la Méditerranée/ pays du voisinage européen (Algérie, Égypte, Israël, Libye Liban, Maroc et Tunisie);
- 1.2. Les rapports de surveillance/ données sont reçus par le Secrétariat en temps voulu, ce qui permettra d'entreprendre le rapport 2017 sur l'évaluation de la qualité;
- 1.3. Une analyse spécifique par pays est entreprise relativement à des opportunités de financement complémentaires et diversifiés, pour une assistance technique complémentaire de terrain pour les pays qui en ont besoin (d'ici à la fin de 2017).

Résultat 2

- 2.1. Démonstration de surveillance conjointe et d'intégration des résultats dans le Programme intégré de surveillance et d'évaluation;
- 2.2 La coopération sous-régionale est renforcée en ce qui concerne la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin"/Application de l'EcAp (pays de l'UE participant sur une base à coût nul); des activités pouvant être dupliquées sont identifiées.

Résultat 3

- 3.1. Analyse des lacunes régionales EcAp sur les liens science-politiques;

- 3.2. Des documents de communication sur les résultats clefs des projets scientifiques en cours pertinents sont présentés aux Parties contractantes pour qu'elles les utilisent dans leur application nationale de l'EcAp.
- 3.3. Les lacunes régionales EcAp sur les liens science-politiques sont présentées et la communauté scientifique est consultée, pour s'assurer qu'elle est informée des questions scientifiques ayant rapport avec les politiques, et qui doivent être abordées par des projets de recherche futurs.
- 3.4. Dans le cadre de la Stratégie de financement, les opportunités de financement sont analysées pour renforcer la notion de transmission du savoir sur une base régionale.

Résultat 4

- 4.1. Conformément aux indicateurs communs EcAp, les plans d'application de la surveillance par pays incluent les principes SPIE.
- 4.2. Une deuxième Évaluation de l'état de l'environnement est élaborée et enrichie des apports venant du projet, en 2017;
- 4.3. Le Partenariat de gestion de données avec la CGPM et d'autres partenaires régionaux font naître des programmes de partage de données, ce qui permet d'éviter la prolifération des règles concernant les rapports, et les doublons.
- 4.4. Un système pilote de gestion des données EcAp et de partage des informations est élaboré;
- 4.4. Dans le cadre de la Stratégie de financement, une analyse des opportunités de financement pour un nouveau renforcement de la gestion des données en Méditerranée est menée.

Résultat 5

- 5.1. Une stratégie de financement de l'EcAp est élaborée, et communiquée tant aux donateurs qu'aux Parties contractantes, et analyse les opportunités de mobilisation de ressources régionales, sous-régionales et nationales, en mettant l'accent sur des domaines qui ne peuvent être financés par le projet actuel, dans le but de permettre un cofinancement efficace et la reproduction du projet (c'est-à-dire pour i) Produit 1, élaborer des stratégies de financement sur la base des pays, relativement à la manière d'obtenir un appui pour les plans de surveillance, parallèlement à l'analyse du potentiel de reproduction du Produit 1; ii) Produit 2, stratégie de financement pour dupliquer les résultats du Produit 2 dans d'autres sous-régions; iii) Produit 3, stratégie de financement pour analyser un renforcement supplémentaire de l'interface science-politiques en Méditerranée au niveau régional; iv) Produit 4, stratégie de financement pour analyser d'autres opportunités de financement pour une gestion des données renforcée au niveau régional).

Note sur les interactions entre les Résultats 1 à 5:

Les Résultats 1 à 5 sont fortement interconnectés et il incombe à l'UC, de s'assurer, dans le cadre de la gestion du projet, qu'ils se renforcent mutuellement, en particulier sur les points suivants:

- Les Résultats 1.1-1.3, 2.1-2.2 sont totalement suivis, et intégrés dans la deuxième Évaluation de l'état de l'environnement (Résultat 4.2);
- Les Résultats 3.1-3.2 et 4.1 sont intégrés dans le travail menant aux Résultats 1.1-1.2 et 2.1-2.2.;
- Les Résultats 4.2. et 4.4. tirent fortement parti des Résultats 3.1.-3.2 et des résultats 1.1-1.3, 2.1-2.2;
- Les Résultat 5.1 intègrent les analyses entreprises au titre des Résultats 1.3, 2.3, 3.4 et 4.4.

Stratégie de mobilisation des ressources pour le projet:

Pour les projets sans financement complet, décrire comment le projet mobilisera les ressources pendant sa mise en œuvre et, si le financement complet ne devait pas se concrétiser, présenter aussi une stratégie précise permettant d'en diminuer l'échelle.

Afin d'assurer une plus ample mobilisation des ressources, le projet est doté d'un mécanisme spécifique, appelé Stratégie de financement de l'EcAp qui, en mettant l'accent sur les domaines qui ne peuvent être financés par le projet actuel, analysera les options de cofinancement à un stade précoce du projet, ainsi que le potentiel de reproduction pendant la dernière année de celui-ci.

La Stratégie de financement en tant que résultat final du projet tirera profit des stratégies de financement et des analyses spécifiques menées pour les quatre Produits, et les intégrera.

Ainsi, pour le Produit 1, elle analysera les options d'appui aux plans d'application de la surveillance au niveau du pays, ainsi que le potentiel de reproduction des activités entreprises au titre du Produit 1. Relativement au Produit 2, elle s'attachera à l'analyse du potentiel de reproduction du résultat du projet dans d'autres sous-régions, tandis que pour les Produits 3 et 4 elle analysera les options de financement pour renforcer les résultats au titre de ces deux Produits.

Ainsi, la Stratégie de financement de l'EcAp analysera les options de financement pour l'assistance technique au niveau du pays (2015 à 2017, avec des stratégies de financement par pays élaborées d'ici à la fin de 2017), des options de financement pour la reproduction du projet sous-régional (de 2017 à 2018) mais aussi les opportunités de financement en vue de créer de nouveaux partenariats, pour un appui pérenne au processus EcAp en Méditerranée en ce qui concerne l'interface science-politiques, la gestion des données et l'assurance-qualité au niveau régional (2016 à 2018).

Pertinence nationale ou régionale

Une échelle régionale

L'engagement des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la Protection de la mer Méditerranée envers l'approche écosystémique souligne la reconnaissance de l'immense valeur des mers et des côtes de la région, et l'importance singulière de la promotion des ressources qui autorisent une utilisation durable.

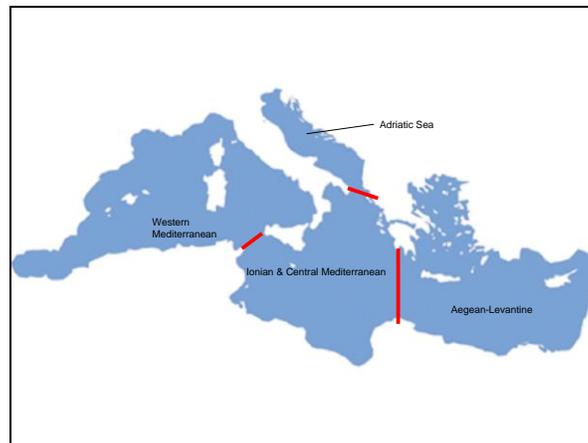
Les écosystèmes marins et côtiers de la Méditerranée sont en danger et, de ce fait, les communautés et les pays riverains du bassin le sont aussi. Cependant, le Plan d'action pour la Méditerranée/ Convention de Barcelone et ses sept Protocoles offrent une excellente assise pour une gestion coordonnée et efficace de la mer Méditerranée et de ses zones côtières.

L'évaluation intégrée initiale de l'écosystème méditerranéen a été achevée en 2011 dans le cadre de la Feuille de route pour l'application de l'EcAp. Elle présente la région comme un conglomérat d'écosystèmes marins et côtiers liés, partageant beaucoup de ressources, espèces et approches tant en matière de surveillance que de gestion environnementales.

Alors que l'évaluation intégrée a été entreprise sur la base des quatre sous-régions, la vue d'ensemble des sous-régions, prise de pair avec un examen de la littérature sur l'écologie globale de la Méditerranée, laisse penser que les points communs d'une sous-région à l'autre peuvent être plus omniprésents que les différences.

Il est reconnu pour toutes les régions que certains habitats marins et côtiers apportent des services écosystémiques d'une extrême valeur, qui bénéficient à tous les habitants du Bassin méditerranéen. Ces multiples services sont fournis par une grande diversité d'habitats naturels, et parmi lesquels non seulement les ressources de la pêche et les valeurs touristiques (choses pour lesquelles il est relativement simple d'estimer les valeurs économiques), mais aussi l'assimilation de déchets, les moyens de transport, la capacité à protéger les terres des tempêtes, et le maintien des équilibres écologiques qui rendent possible la vie sur la Terre.

On trouvera ci-après une brève description de chacune des sous-régions.



Méditerranée occidentale – Méditerranée centrale et ionienne – Mer Adriatique – Égée-Levant

La sous-région de la Méditerranée occidentale est fortement industrialisée et souffre de fortes pertes et altérations d'habitats côtiers – en particulier sur les rives nord du bassin. Le tourisme est à la source de l'essentiel du développement du littoral et des pressions sur les ressources, et d'une large part de la dégradation des côtes et des eaux littorales. Outre l'altération physique de l'environnement et la dégradation imputables à la pollution et à la perte d'habitats clés, la croissance du tourisme et de l'urbanisation induit une pression croissante sur les ressources, y compris l'eau douce (ce qui limite la disponibilité en terres humides et en estuaires et accroît le besoin de désalinisation, avec les incidences afférentes en termes de pollution), et sur la pêche. Dans la partie méridionale de cette sous-région, la croissance démographique le long des côtes a entraîné une dégradation venant des apports d'eaux usées et du ruissellement. Les industries maritimes, y compris le transport maritime, l'énergie et l'aquaculture participent aussi à cette dégradation de l'environnement et nuisent à la diversité biologique, tant par les pollutions localisées que par les impacts plus larges sur les services écosystémiques dus aux échanges

La sous-région constituée par la Méditerranée centrale et ionienne connaît des pressions et des facteurs incitatifs du même ordre, bien que l'essentiel des impacts soit quelque peu différent de ce que l'on rencontre en Méditerranée occidentale, en partie en raison des caractéristiques physiques différentes de cette sous-région. Il n'y a pas d'échanges directs avec les eaux de l'Atlantique, et contrairement au bassin ouvert de la sous-région occidentale, la topographie du plancher marin de la sous-région centrale est complexe et de nombreux détroits y sont traversés par les masses d'eau et les espèces. Les côtes ne sont

généralement pas aussi fortement développées que celles de la Méditerranée occidentale, bien que l'urbanisation soit un facteur dans certaines zones localisées. La pêche constitue une pression majeure sur les espèces et les écosystèmes, autant en raison de la surexploitation et des prises accidentelles ou accessoires, que de l'usage de méthodes de pêche destructrices, notamment la pêche à la dynamite, le chalutage de fond, et l'arrachement destructeur des coraux d'eau profonde. Les pressions dues au transport maritime sont concentrées sur les détroits séparant le continent africain et les côtes du sud de la Sicile, et l'enrichissement excessif en éléments nutritifs imputable aux eaux usées et au ruissellement met la partie sud-est de cette sous-région en danger d'hypoxie.

La mer Adriatique est une mer semi-fermée à l'intérieur d'une mer semi-fermée; compte tenu de son faible brassage d'eaux, des intrants agricoles et de l'urbanisation le long de sa rive ouest, ainsi que de sa profondeur relativement faible, l'eutrophisation y est un problème majeur. Bien que les sources de pollution ponctuelles par des contaminants toxiques soient largement maîtrisées et que la pollution toxique soit confinée à un petit nombre de domaines industriels localisés, le ruissellement et les eaux usées mal traitées continuent de contrarier les équilibres relatifs aux nutriments de cette bande de mer, ce qui entraîne des efflorescences algales, les mucilages, et une propagation de l'hypoxie. Les changements climatiques peuvent exacerber les incidences de ces pressions, mais aussi aggraver les effets des espèces envahissantes dans la sous-région. La surpêche fait aussi partie de ces pressions, en particulier dans les confins nord de l'Adriatique centrale. Pourtant, en dépit des pressions, la mer Adriatique est remarquablement diverse et productive, et toutes sortes d'écosystèmes apportent de précieux services écosystémiques. Le tourisme est important pour la région, de même que la pêche. L'Adriatique est intéressante aussi du fait que plusieurs des pays de cette sous-région ont exploré des moyens de coordonner la recherche et la gestion, préparant le terrain et la voie vers une approche écosystémique.

La sous-région de la Méditerranée orientale est peut-être la moins connue des quatre sous-régions délimitées pour cette première évaluation. Cette sous-région est également très diversifiée, avec une très grande diversité biologique, depuis ses importants archipels au nord, jusqu'au large plateau continental couvert de sédiments alluvionnaires prolongeant le delta du Nil, au sud. Le littoral et la topographie du plancher sont très variés, à l'instar des utilisations que les hommes font de la mer et des côtes. Alors que toutes les pressions existant partout en Méditerranée se retrouvent aussi dans cette sous-région, les espèces envahissantes et les changements climatiques y sont les principales préoccupations. La propagation de l'hypoxie et la mauvaise qualité des eaux viennent des apports d'eaux usées non traitées, des effluents de désalinisation, et du ruissellement d'origine urbaine. Les tendances relatives à la qualité des eaux, à la propagation des espèces envahissantes et à la tropicalisation, imputables aux changements climatiques, n'ont pas encore dévalorisé cette sous-région. La partie nord demeure une destination touristique de premier plan dans le monde, et les communautés littorales de toute la région continuent de dépendre des ressources marines.

Le projet vise à appuyer l'application de l'EcAp au niveau régional, mais avec une activité planifiée au niveau sous-régional et en s'intéressant tout spécialement au sud de la Méditerranée, où les défis sont les plus complexes et où les besoins spécifiques d'aide en matière de capacité de chaque pays doivent être abordés.

Il mènera à des activités stratégiques dans toute la Méditerranée, à trois niveaux différents: 1) au niveau du bassin, en faisant en sorte que les défis essentiels de l'application de l'EcAp soient surmontés (tels que ceux relatifs aux données/ information et à l'interface science-politiques); 2) au niveau national, les pays du sud méditerranéen recevant de l'aide pour l'application de la Feuille de route EcAp, en mettant l'accent sur la surveillance; et 3) au niveau sous-régional, la coordination et la surveillance conjointe par

des experts sous-régionaux améliorant la coopération sous-régionale et abordant les spécificités sous-régionales.

Alors que le cœur du projet consiste à aider les Parties contractantes sud-méditerranéennes (voisinage méridional de l'UE, désormais **Pays du sud de la Méditerranée**)²¹, à établir des programmes de surveillance et d'évaluation (Produit 1), une composante sous-régionale spécifique consistera à faire en sorte que les spécificités sous-régionales soient canalisées dans le processus régional (Produit 2).

La sous-région spécifique où seront menées les activités du projet sera déterminée sur la base de l'intérêt des Parties contractantes, en observant que le soutien au niveau du pays ne sera apporté qu'aux Pays du sud de la Méditerranée (les autres Parties contractantes de la sous-région seront encouragées à participer sur une base à coût nul).

L'interface science-politiques et le système des données et de l'information seront renforcés sur une base régionale, pour couvrir toute la Méditerranée. Cependant, dans le cadre du présent projet, ainsi qu'il a été vu plus haut, l'assistance ne sera accordée qu'aux pays du sud méditerranéen.

Analyse et rôles des Parties prenantes

Le PAM-PNUE s'appuie sur, et a des liens étroits avec, de nombreuses parties prenantes internes et externes déterminantes pour que les initiatives et les approches sur l'efficacité des ressources continuent de réussir. Les difficultés touchant au fait d'impliquer efficacement les partenaires et les parties prenantes touchent à l'identification précise des questions à discuter, à la crédibilité du processus, à l'impartialité des organes de facilitation et de coordination, à la vision et à l'engagement des principales parties prenantes. Pour éviter des problèmes relatifs au caractère complexe et controversé de l'engagement d'un grand nombre de parties prenantes, différents niveaux d'engagement seront mis en place: faible, qui mettra en jeu un échange des idées et des perceptions par le moyen de séminaires consultatifs et d'entretiens visant à obtenir des contributions au processus; moyen, qui demandera une participation proactive à des réunions et des ateliers; et élevé, fondé sur la participation des principales parties prenantes à la gestion du processus également.

Les groupes de Parties prenantes varient d'un projet à l'autre, cependant, l'on retrouve globalement représentation suivantes:

- **Décideurs officiels de niveaux national et local** – représentants des ministères de l'environnement, de la pêche, ainsi que des directions générales concernées des pays bénéficiaires
- **Communauté scientifique** - expertise des chercheurs universitaires, consultants et personnels techniques basés dans la région
- **Société civile** – pour l'essentiel, il s'agit d'organisations non gouvernementales (ONG), qui jouent un rôle crucial dans la société en sensibilisant aux questions importantes et en établissant des liens entre la société et les décideurs officiels ainsi que ceux du secteur privé. Le travail avec les associations professionnelles sur les questions touchant à leur mandat et leurs préoccupations, comme les communautés de pêcheurs ou celles se consacrant à l'aquaculture, sera dûment pris en considération.

²¹ Les financements BPMD sont disponibles pour les Parties contractantes sud-méditerranéennes seulement, et non pour les Balkans ni la Turquie (c'est-à-dire: Algérie, Égypte, Israël, Libye, Liban, Maroc et Tunisie et, après la levée de la suspension, Syrie).

- **Institutions internationales** - initiatives et institutions mondiales faisant appel à des experts et des représentants gouvernementaux, des milieux d'affaires et de l'industrie.
- **Conventions relatives aux autres mers régionales européennes (OSPAR, HELCOM, Convention de Bucarest)**
- De hauts niveaux d'engagement seront entretenus avec les organismes suivants:

- **Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)**

Comptant 23 Pays membres avec l'Union européenne, la CGPM a pour objectif de promouvoir le développement, la conservation, la gestion rationnelle et l'utilisation optimale des ressources biologiques marines, ainsi que le développement durable de l'aquaculture, dans la région méditerranéenne, en Mer Noire et dans les eaux adjacentes. Elle joue un rôle clef dans l'application de l'approche écosystémique à la pêche en Méditerranée. La CGPM est habilitée à adopter des recommandations contraignantes pour la conservation des stocks halieutiques et leur gestion dans la zone que lui attribue la Convention et joue un rôle fondamental dans la gouvernance des pêches dans la Région; elle dispose de l'autorité nécessaire pour créer des zones de pêche à accès réglementé dans des mers ouvertes, y compris au large.

- **L'Accord sur la conservation des cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire, et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)**

ACCOBAMS est un outil de coopération pour la conservation de la biodiversité marine en Méditerranée et en Mer Noire. C'est un accord de la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). Son objectif est de réduire les menaces sur les cétacés dans les eaux méditerranéennes et de la Mer Noire et d'améliorer notre compréhension de ces espèces.

- **MedPAN**

MedPAN est le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée. L'objectif du réseau est d'améliorer l'efficacité de gestion des aires marines protégées en Méditerranée. Le réseau MedPAN est constitué à ce jour de plus de 59 membres, principalement de gestionnaires d'aires marines protégées de tout le Bassin méditerranéen, et de 36 partenaires désireux de contribuer à la création et au renforcement du réseau. Ses membres et partenaires sont majoritairement des organisations publiques (67 organisations sur 95), le reste des membres et partenaires ayant un statut privé ou d'organisations internationales. Ces partenaires gèrent plus de 100 aires marines protégées qui représentent plus de 63% du total des AMP méditerranéennes effectivement gérées (parcs nationaux, parcs marins, sites Natura 2000 en mer, parcs régionaux, et nombreuses autres désignations), et travaillent à la création de plusieurs nouveaux sites.

- **L'Union internationale pour la conservation de la nature, UICN**

Fondée en 1948, première organisation environnementale mondiale, l'UICN est aujourd'hui le plus vaste réseau mondial de professionnels de la conservation et a un rôle de premier plan en matière d'environnement et de développement durable. Elle rassemble plus de 1 200 organisations membres dont plus de 200 gouvernements ou organisations gouvernementales et plus de 900 organisations non gouvernementales. C'est un forum neutre pour les gouvernements, les ONG, les scientifiques, les entreprises et les communautés locales qui cherchent des solutions pragmatiques aux défis de la conservation et du développement. L'UICN travaille très activement à soutenir les regroupements et les échanges pour aider à améliorer la gouvernance de la Méditerranée.

- **L'Union pour la Méditerranée (UpM)/Secrétariat de l'UpM**

L'Union pour la Méditerranée est un partenariat multilatéral visant à accroître le potentiel d'intégration et de cohésion régionales entre les pays euroméditerranéens. L'Union pour la Méditerranée est inspirée par la volonté politique commune de revitaliser les efforts pour transformer la Méditerranée en un espace de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité.

Le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée a été créé par 43 Chefs d'États et de Gouvernements euroméditerranéens en 2008, avec le mandat d'identifier, faire avancer, promouvoir et coordonner les projets régionaux, conformément aux principes et règles du droit international; l'UpM rehausse et renforce la coopération et a une incidence positive sur la vie des citoyens.

- **CIESM**

La Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée, qui a son siège à Monaco, est née de huit pays fondateurs et compte 23 États membres aujourd'hui. Ils soutiennent un réseau de plusieurs milliers de chercheurs océanographiques, qui utilisent les derniers outils scientifiques pour mieux comprendre, surveiller et protéger une mer Méditerranée en évolution rapide et fortement menacée. Structurée en six comités et divers groupes, la CIESM organise des ateliers d'experts, des programmes de collaboration et, régulièrement, des congrès; elle rend auprès institutions nationales et internationales des avis indépendants et faisant autorité.

La Commission intègre un large spectre de disciplines océanographiques, englobant les processus géophysiques, chimiques et biologiques, ainsi que la cartographie à haute résolution des fonds marins. La CIESM travaille avec des chercheurs de toutes les rives du Bassin méditerranéen.

- **Initiative Horizon 2020/ projet SPIE**

L'Initiative de l'UE Horizon 2020 vise à dépolluer la Méditerranée d'ici 2020 en s'attaquant aux sources responsables d'environ 80 % de la pollution globale de la Méditerranée, à savoir: les déchets municipaux, les eaux résiduaires urbaines et la pollution industrielle. Horizon 2020 a été approuvée pendant la Conférence ministérielle sur l'Environnement qui s'est tenue au Caire en novembre 2006 et cette initiative est l'une des initiatives clés, approuvées par l'Union pour la Méditerranée (UpM) depuis son lancement à Paris en 2008.

Dans le cadre de l'Initiative Horizon 2020, le projet SPIE de l'IEVP vise à promouvoir les principes du SPIE (Système de partage d'informations sur l'environnement) dans les régions de voisinage et de partenariat européen (sud et est), à travers le développement de systèmes d'informations nationaux et régionaux sur l'environnement, en accord avec l'approche de l'UE.

- **Autres initiatives de niveau régional, la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" de l'UE et les projets scientifiques pertinents EcAp du Programme Horizon 2020**

De nouveaux projets scientifiques émergent actuellement grâce à divers instruments de financement du nouveau Cadre financier pluriannuel de l'UE (principalement au titre du Programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation, aussi dénommé Programme Horizon 2020), qui a une pertinence particulière pour le milieu marin et côtier méditerranéen et, plus spécialement encore, des liens étroits avec l'application de l'EcAp. Il sera essentiel de

veiller à engager ces entreprises scientifiques et ces projets dans le giron de la composante du projet relatif à l'interface sciences-politiques.

Analyse du Partenariat

Le PNUE est engagé dans une étroite coopération avec d'autres bureaux et divisions des Nations Unies, ainsi qu'avec des réseaux interinstitutionnels et des partenaires extérieurs. Une très large base de partenariats externes existe déjà avec des universitaires, organisations, universités, gouvernements, OGI et ONG. Le Projet englobe une diversité de partenaires spécialisés et plus larges, en fonction des résultats visés et de la portée des objectifs.

MED POL et les centres d'activités régionales du PAM-PNUE (CAR) joueront un rôle fondamental dans l'application. Les composantes suivantes du PAM seront les agences d'exécution du projet, dans le cadre du système du PAM-PNUE:

Programme MED POL (Unité de coordination, Grèce)

Le Programme MED POL (composante d'évaluation et de contrôle de la pollution marine du PAM) est chargé du travail de suivi lié à l'application du Protocole "tellurique", le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (1980, tel qu'amendé en 1996), et des Protocoles "immersion" et "déchets dangereux". MED POL aide les pays méditerranéens à formuler et appliquer les programmes de surveillance et d'évaluation de la pollution, ainsi que les mesures de lutte contre la pollution, y compris l'élaboration de projets de plans d'action visant à éliminer la pollution de sources situées à terre.

De plus, MED POL assume la coprésidence du groupe H2020 sur la surveillance et est un partenaire du projet SPIE II mis en œuvre par l'Agence européenne pour l'environnement.

Centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB), France

Le Plan Bleu est un centre international qui, dans le cadre de la coopération régionale, est chargé de produire des informations et des connaissances ainsi que d'échafauder des scénarios pour l'avenir afin d'alerter les décideurs et les parties prenantes sur les défis qui attendent les pays méditerranéens, et d'appuyer les processus de prise de décision en matière d'environnement et de développement durable. Plan Bleu a accumulé une expérience reconnue en ce qui concerne les interfaces science-politiques au travers de plusieurs projets de recherche récents (Pegaso, PERSEUS).

Centre d'activités régionales/ Aires spécialement protégées (CAR/ASP), Tunisie

Le CAR/ASP s'attache tout particulièrement à la diversité biologique marine et côtière et participe à la protection des espèces méditerranéennes, leurs habitats et leurs écosystèmes. Il est chargé d'un travail de suivi concernant l'application du Protocole "ASP et diversité biologique", le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (1995). Il met aussi en œuvre le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique (PAS BIO) dans la région méditerranéenne (2003), élabore des plans de gestion, des outils d'information pour la surveillance, et promeut des campagnes de sensibilisation et la circulation des informations entre les spécialistes et les organisations internationales pertinentes, y compris les ONG.

Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), Malte

L'objectif du REMPEC est de contribuer à prévenir et réduire la pollution par les navires et à lutter contre la pollution en cas de situation critique. À cet effet, la mission du REMPEC consiste à aider les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations découlant du paragraphe 1 de l'article 4, des articles 6 et 9

de la Convention, du Protocole "situations critiques" de 1976, du Protocole "prévention et situation critique" de 2002, et à appliquer la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, adoptée par les Parties contractantes en 2005, dont les objectifs généraux et spécifiques déterminants sont pris en compte dans la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). Le Centre est aussi appelé à aider les Parties contractantes qui le demandent à mobiliser l'aide régionale et internationale en cas de situation critique au titre du Protocole "offshore". Le REMPEC est administré par l'Organisation maritime internationale (OMI) en coopération avec le PAM/PNUE.

Centre d'activités régionales/ Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Croatie

Le CAR/PAP contribue au développement durable des zones côtières et à l'utilisation durable de leurs ressources naturelles. À cet égard, le CAR/PAP a pour mission d'aider les pays méditerranéens dans l'application de l'alinéa i) de l'article 4 de la Convention de Barcelone, afin de satisfaire à leurs obligations en vertu du Protocole GIZC et de mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), 2005, en effectuant, en particulier, les tâches énoncées à l'article 32 du Protocole GIZC, de 2008.

Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (CAR/INFO), Italie

Le CAR/INFO a pour mandat de créer InfoMAP, l'infrastructure commune de gestion de l'information, pour faciliter et soutenir les activités d'information et de communication dans le PAM et pour contribuer à collecter et partager les informations, sensibiliser le public, participer aux processus de prises de décision et les valoriser aux niveaux local, national et régional.

Autres questions socioéconomiques et protections environnementales

L'approche écosystémique est une stratégie pour la gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durables d'une manière équitable. L'application de l'approche écosystémique aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. Cette approche repose sur l'application de méthodes scientifiques appropriées aux divers niveaux de l'organisation biologique, qui incluent les fonctions, les interactions et les processus essentiels entre les organismes et leur environnement. Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes.

Le premier principe de l'approche écosystémique est que les objectifs de gestion des terres, de l'eau et des ressources vivantes sont un choix de société. Les différents secteurs de la société perçoivent les écosystèmes en fonction de leurs propres besoins économiques, culturels et sociaux. Les peuples autochtones et autres communautés locales vivant de la terre sont des intervenants importants et leurs droits comme leurs intérêts doivent être reconnus. La diversité culturelle et la diversité biologique sont des éléments constitutifs centraux de l'approche écosystémique, et la gestion devrait en tenir compte. Les choix de société devraient être exprimés le plus clairement possible. Les écosystèmes devraient être gérés d'une façon juste et équitable pour leur valeur intrinsèque et pour les avantages tangibles et non tangibles qu'ils apportent aux humains.

La gestion devrait être décentralisée et ramenée le plus près possible de la base. Les systèmes décentralisés peuvent entraîner plus d'efficacité, d'efficacités et d'équité. Tous les intéressés devraient participer à la gestion, qui devrait être également propice aux intérêts locaux et à ceux de tous les humains. Plus la gestion se fait à proximité de l'écosystème, plus il y a de responsabilité, de propriété, d'imputabilité, de participation et de recours au savoir local.

Les interventions de gestion d'écosystème ont souvent des retombées inconnues ou imprévisibles sur d'autres écosystèmes; les effets possibles devraient donc être envisagés et analysés. Ceci peut imposer certains aménagements ou certains modes d'organisation aux institutions associées à la prise de décision pour faire, s'il y a lieu, les compromis appropriés.

Compte tenu des avantages potentiels générés par la gestion, il convient de comprendre et gérer les écosystèmes dans un contexte économique. Tout programme prévoyant une telle gestion devrait:

- Réduire les distorsions du marché qui ont des effets néfastes sur la diversité biologique;
- Harmoniser les mesures d'incitation pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;
- Intégrer dans la mesure du possible les coûts et les avantages à l'intérieur de l'écosystème géré.

La plus grave menace pesant sur la diversité biologique est constituée par l'adoption de modes d'occupation des sols qui excluent celle-ci, et sont susceptibles d'entraver les efforts d'élimination de la pauvreté.

Les distorsions du marché sont souvent à l'origine de ces nouveaux modes d'occupation des sols, car les systèmes et populations naturels sont sous-évalués par les marchés qui, par le biais d'incitations et de subventions ayant un effet pervers, favorisent une reconversion des terres au profit de systèmes moins divers.

Bien souvent, ceux qui bénéficient de la conservation ne paient pas les coûts qui y sont associés et, de même, ceux qui engendrent les coûts environnementaux (par exemple par la pollution) échappent à leurs responsabilités. L'harmonisation des mesures d'incitation permet à ceux qui contrôlent la ressource d'en tirer des avantages et permet que les coûts environnementaux soient payés par ceux qui en sont responsables.

Conserver la structure et la dynamique de l'écosystème, pour préserver les services qu'il assure, devrait être un objectif prioritaire de l'approche écosystémique. Le fonctionnement et la résilience d'un écosystème dépendent de la relation dynamique au sein des espèces, d'une espèce à l'autre comme entre les espèces et leur environnement abiotique, ainsi que d'interactions physiques et chimiques à l'intérieur de l'environnement. La conservation et, le cas échéant, la régénération de ces interactions et processus sont plus importantes à long terme pour la conservation de la diversité biologique que la simple protection des espèces.

L'approche par écosystème ne devrait être appliquée que selon les échelles temporelles et spatiales appropriées. L'approche devrait être délimitée par des échelles spatiales et temporelles en rapport avec les objectifs. Les limites à imposer à la gestion seront définies au niveau des opérations par les utilisateurs, les gestionnaires, les scientifiques, la population locale et les autochtones, en mettant spécialement l'accent sur le genre.

Compte tenu des échelles temporelles et des décalages variables qui caractérisent les processus écologiques, la gestion des écosystèmes doit se fixer des objectifs à long terme. Les processus relatifs aux écosystèmes sont caractérisés par des échelles temporelles et par des décalages dans le temps. Ceci va naturellement à l'encontre de la tendance humaine à privilégier les avantages à court terme et à préférer le profit immédiat aux avantages futurs.

L'approche par écosystème devrait rechercher l'équilibre approprié entre la conservation et l'utilisation de la diversité biologique. La diversité biologique est importante en elle-même mais aussi à cause du rôle clé qu'elle joue en soutenant l'écosystème et en rendant d'autres services dont nous sommes tous tributaires en fin de compte. On a déjà eu une tendance dans le passé à gérer les éléments constitutifs de la diversité biologique comme étant soit protégés soit non protégés. Il faut passer à une perspective plus souple, où la

conservation et l'utilisation sont comprises en fonction du contexte et où l'on peut appliquer, en dosant, toute la panoplie des mesures, qu'il s'agisse de protection stricte ou d'écosystèmes façonnés par l'homme.

L'approche par écosystème devrait prendre en considération toutes les formes d'informations pertinentes, y compris les connaissances, les innovations et les pratiques de la communauté scientifique et des communautés autochtones et locales. Quelle que soit son origine, l'information est indispensable pour établir des stratégies efficaces de gestion des écosystèmes. Il est souhaitable de mieux connaître les fonctions des écosystèmes et les incidences de l'action humaine.

Analyse des disparités selon le genre

L'approche écosystémique devrait impliquer tous les secteurs de la société concernés et les disciplines scientifiques.

La plupart des problèmes de gestion de la diversité biologiques sont complexes, impliquent nombre d'interactions, des effets secondaires et des conséquences; il faut donc faire appel à l'expertise nécessaire et réunir toutes les parties intéressées sur les plans local, national, régional, international, selon le besoin.

Les femmes sont, traditionnellement, des acteurs clefs en ce qui concerne les moyens de subsistance directement liés aux ressources naturelles. Du fait de leurs rôles dans la vie quotidienne, elles ont une compréhension unique des ressources naturelles. En améliorant la qualité des écosystèmes et leur résilience, les résultats du projet auront des incidences positives directes ou indirectes sur la vie socio-économique, la santé et l'inclusion sociale des femmes. Des indicateurs sensibles à la dimension de genre et des données ventilées par sexe seront fournies dans la mesure du possible.

Les considérations de genre seront prises en compte systématiquement, conformément aux lignes directrices des Nations Unies, tout au long de la mise en œuvre du projet.

La mise en œuvre du projet, tout en se conformant aux lignes directrices pertinentes des Nations Unies sur le genre, consacrera une attention particulière à l'impact du projet sur l'égalité des sexes, y compris en ce qui concerne les liens entre les incidences de la pollution et de la perte de diversité biologique sur les femmes, le rôle et l'inclusion des femmes scientifiques, les groupes de défense concernés.

De plus, les principes des outils d'information internationalement reconnus, et que ce projet veut promouvoir, garantiront la prise en compte et le traitement des déséquilibres en matière de genre. Cet aspect sera lié aux objectifs de développement internationalement convenus et aux engagements intergouvernementaux concernant l'égalité des sexes.

L'état de droit en matière d'environnement

Analyser la façon dont le projet contribue à des modalités de gouvernance équitables, efficaces et transparentes au niveau des interventions du projet et de l'état de droit. Décrire tout impact potentiel ou opportunité qui pourrait découler de ce projet et toucher à l'élaboration et/ou à l'application de lois et règlements portant sur l'environnement – y compris les accords multilatéraux sur l'environnement (AME), les droits de l'homme, la participation publique aux prises de décision, l'accès à la justice et l'information en matière d'environnement.

Ce projet d'avant-garde relie les conventions sur les mers régionales administrées par le PNUE pour mettre en œuvre l'approche écosystémique au travers d'un système commun et convenu de surveillance et d'évaluation à l'échelle de la région et permettra, pour la première fois, de mener une analyse quantitative de l'état de la mer Méditerranée et de son littoral.

Tout en menant ces activités et en appliquant les principes du SPIE à la mise en œuvre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, il contribue à une gouvernance environnementale transparente dans la région, dont l'expérience pourra être reproduite dans d'autres conventions pour les mers régionales (AME).

Rapport coût-efficacité

Décrire ou fournir une analyse du rapport coût-efficacité du projet, en indiquant comment ce projet optimise les ressources.

Le projet vise à tirer parti de la structure existante du PAM-PNUE, ainsi que des engagements présents des Parties contractantes, pour optimiser les ressources existantes et remédier aux lacunes spécifiques, à partir de l'expérience du projet EcAp-MED 2012-2015.

Dans le cadre de sa composante principale (Produit 1) et sur la base des évaluations des capacités par pays, il aidera les Parties contractantes et proposera des formations ciblées et des activités de renforcement des capacités ciblées.

La composante sous-régionale (Produit 2) du projet vise à établir une surveillance conjointe dans une zone sélectionnée par les Parties contractantes de la sous-région, ceci permettant non seulement une coopération sous-régionale plus forte mais aussi des pratiques de surveillance d'un meilleur rapport qualité-prix.

De plus, grâce à l'expérience et des savoirs émanant des projets scientifiques pertinents entrepris dans la région (Produit 3), une interface science-politiques plus forte sera assurée et des ressources des Parties contractantes et du Secrétariat seront épargnées, les résultats des projets scientifiques déjà existants étant utilisés dans la mesure du possible.

Simultanément, la communauté scientifique n'en sera que plus consciente des défis scientifiques en matière d'élaboration des politiques, et l'apport des projets scientifiques à l'élaboration des politiques régionales viendra à un moment davantage approprié, ce qui correspondra à une approche non seulement plus opportune, mais aussi d'un meilleur rapport coût-efficacité.

L'application des principes du SPIE et la réalisation de l'indispensable plateforme de données et d'informations seront faites sur la base d'une analyse des besoins régionaux, mais aussi de l'interopérabilité avec d'autres mers régionales et d'autres systèmes de collecte et de gestion des données, ceci afin d'éviter que les Parties contractantes ne s'engagent dans des doublons.

Stratégie de durabilité du projet

Décrire sur quelle approche le projet fondera la durabilité de son résultat, en montrant clairement comment:

- 1. Les parties prenantes auront les capacités nécessaires (humaines, connaissances et compétences) pour pérenniser les avantages du projet*
- 2. Les parties prenantes disposeront du mécanisme financier nécessaire pour continuer les travaux qui nécessiteront une injection de fonds;*
- 3. Les parties prenantes entretiendront le soutien institutionnel nécessaire pour pérenniser les avantages du projet.*

Dans le cadre de la discussion sur la durabilité, décrire la stratégie de sortie de projet.

Des efforts d'appropriation et d'applications sont nécessaires à l'échelle de l'ensemble de la région pour parvenir à un Bon état écologique de la mer Méditerranée. Alors que l'appropriation peut déjà être mise en exergue pour l'EcAp par le fait qu'elle fait maintenant partie intégrante, depuis 2011, du travail du PAM-PNUE, avec actuellement un budget d'activité de 440 000 EUR consacrés à son application pour le plan de travail 2014-2015 (sur lesquels 144 500 EUR devraient être dépensés entre juin et décembre 2015 et qu'il est un cofinancier du projet), la nécessité de renforcer les efforts d'application des décisions de la CdP est fondamentale pour concrétiser l'objectif global du projet, qui se trouve aussi au centre de la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" de l'UE, à savoir: parvenir au Bon état écologique de la mer Méditerranée.

Ce qui précède étant noté, il est prévu que, tandis que le prochain plan de travail du PAM-PNUE consacrera à nouveau un budget d'activité substantiel à l'application des prochaines étapes de la Feuille de route EcAp en s'intéressant tout spécialement au Programme intégré de surveillance et d'évaluation, d'autres soutiens seront nécessaires également pour que les pays du sud méditerranéen mettent pleinement en œuvre leurs plans d'application de la surveillance par pays (Produit 1).

En ce sens, le Produit du projet vise à aider les Parties contractantes des pays du sud de la Méditerranée à appliquer les décisions de la CdP, relativement à l'EcAp et plus particulièrement à l'évaluation et la surveillance intégrées, et les résultats du projet seront dirigés vers le processus régional au titre du PAM-PNUE/ Convention de Barcelone.

De plus, pour assurer la durabilité à long terme, le projet vise à ce que l'appropriation de l'EcAp continue et grandisse grâce à un renforcement des capacités ciblé par pays, et que le système du PAM-PNUE puisse mettre en œuvre les étapes suivantes du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (au moyen d'une interface science-politiques renforcée, de la coopération sous-régionale et du système d'information et de données EcAp).

Enfin, il vise à évaluer les futures options de financement pour l'application de l'EcAp. Notant que l'application du Programme intégré de surveillance et d'évaluation continuera de constituer un défi pour les pays du sud de la Méditerranée, le projet est doté d'un mécanisme spécifique, la Stratégie de financement de l'EcAp, qui analysera les futures options de financement tant au niveau national que régional, en mettant l'accent d'une part sur les stratégies de financement par pays pour aider les pays participants du sud méditerranéen dans leurs efforts d'application, mais aussi sur l'analyse globale du potentiel de reproduction du projet et autres options de financement pour le suivi des résultats du projet, afin de soutenir le financement FASM prévu.

En tant que telle, la Stratégie de financement de l'EcAp analysera les options de financement pour l'assistance technique au niveau des pays (d'ici à la fin de 2017), et les options de financement pour la reproduction du projet sous-régional (en 2017-2018) ainsi que les opportunités de financement, pour créer de nouveaux partenariats, en vue d'un soutien permanent au processus EcAp en Méditerranée pour la gestion des données et l'assurance-qualité (2015- 2018).

Stratégie de reproductibilité et d'intégration du projet

Décrire quelles activités le projet mettra en jeu pour que les approches/méthodes/outils qu'il pourrait utiliser soient amplifiés par les partenaires. Décrire avec quelles agences partenaires le PNUE

travaillera pendant ce projet et comment le PNUE catalysera le soutien desdits partenaires en reproduisant l'utilisation des produits de ce projet dans leur travail ordinaire. Décrire la stratégie du projet visant à ce que les partenaires aient les financements et les moyens institutionnels nécessaires pour entreprendre cette amplification.

Ce projet d'avant-garde relie les conventions sur les mers régionales administrées par le PNUE pour mettre en œuvre l'approche écosystémique au travers d'un système commun et convenu de surveillance et d'évaluation à l'échelle de la région et permettra, pour la première fois, de mener une analyse quantitative de l'état de la mer Méditerranée et de son littoral.

Tout en menant ces activités et en appliquant les principes du SPIE à la mise en œuvre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, il contribue à une gouvernance environnementale transparente dans la région, dont l'expérience pourra être reproduite dans d'autres conventions pour les mers régionales (AME).

De plus, sa composante sous-régionale spécifique (Produit 2) est unique, car elle permettra, pour la première fois dans la région méditerranéenne, de prévoir des activités conjointes sous-régionales de surveillance. Les résultats du projet devront pouvoir être reproduits dans d'autres sous-régions en Méditerranée et potentiellement dans d'autres mers régionales.

Un modèle de reproduction sera établi pour le début de 2018 et les coûts d'application de ce cadre aux différentes sous-régions et régions seront envisagés dans la Stratégie de financement de l'EcAp.

Sensibilisation du public, stratégie de communication

Décrire comment le projet et ses résultats seront communiqués et comment les résultats contribueront à une nouvelle amélioration des avantages environnementaux au niveau mondial. Indiquer le rôle de la Division de la communication et de l'information (DCPI) dans l'exposé de la stratégie de communication pour ce projet.

*Si des **publications** sont prévues, indiquer les titres provisoires, les types de produits, les sujets traités. Indiquer aussi le format de diffusion, la/les langue(s) dans lesquelles sont proposées ces publications, l'objectif et la justification de ces publications, l'audience cible, la valeur ajoutée, les coûts de publication, et le plan/processus d'examen par les pairs.*

La communication et la sensibilisation du public seront une composante clef du projet, diverses publications sont prévues, parallèlement à la mise en lumière permanente des résultats du projet auprès des Parties contractantes dans les manifestations concernées du PAM-PNUE, et auprès de la communauté scientifique (lors des réunions science-politiques planifiées et lors des conférences ou réunions pertinentes).

En ce qui concerne le Produit 1, une publication est prévue sur le thème de l'application nationale renforcée du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, à partir des résultats clefs de cette activité et de l'échange des meilleures pratiques.

En ce qui concerne le Produit 2, une publication est prévue sur le thème des résultats clefs de la coopération sous-régionale et de la surveillance conjointe sous-régionale.

En ce qui concerne le Produit 3, diverses publications sont prévues, sur des sujets pertinents relatifs à l'interface science-politiques (les sujets seront proposés par les Parties contractantes, à partir de l'analyse des lacunes science-politiques, comme il a été vu à la section sur le Produit 3).

Ces publications, qui constitueront un apport de la communauté scientifique au dialogue sur les politiques, seront distribuées dans les réunions pertinentes régionales et sous-régionales (c'est-à-dire le Groupe de coordination EcAp, les réunions des Groupes de correspondance de la surveillance, les réunions de la coopération sous-régionale) en plus des réunions au niveau des pays, en ce qui concerne les pays participant au Produit 1, afin que les résultats soient rapidement reflétés, tant dans les plans d'application nationaux de la surveillance que dans les activités pertinentes de renforcement des capacités au niveau des pays et dans l'élaboration des politiques régionales et sous-régionales.

S'agissant du Produit 4, l'un des résultats clefs sera l'application du SPIE et l'élaboration du système pilote EcAp de données et d'information, qui de ce fait et par lui-même renforcera les échanges d'information et de communication avec les parties prenantes intéressées.

Puisqu'il s'agit du dernier résultat du projet, un matériel de communication particulier est prévu, pour mettre en lumière les résultats clefs du projet.

De plus, le responsable du projet ainsi que le coordonnateur adjoint et le coordonnateur du PAM-PNUE, et d'autres membres de l'équipe du projet veilleront à communiquer les résultats clefs du projet dans les réunions, conférences et ateliers pertinents.

Pour davantage de précisions, voir le Plan EcAp de communication et de visibilité à l'Annexe II.

Utilisation des instruments juridiques

Sur la base d'une analyse de partenariat, énumérer quels seront vos sous-contractants, pour quels montants, et quels instruments juridiques seront utilisés (Ceci devrait apparaître aussi dans le plan de réalisation de projet et dans le budget).

Toute la gamme des instruments juridiques communément utilisés par le PNUE, comme les passations de marchés, les consultations, les accords de coopération internes et externes sera utilisée:

- Avec des institutions, pour aider à fournir un soutien technique et logistique;
- Pour les contrats individuels, afin de fournir un savoir faire technique et un soutien aux activités et à la documentation;
- Avec des institutions, pour définir des alliances stratégiques pour une collaboration à long terme sur diverses activités;
- Pour l'application du projet intra-PNUE;
- Avec des donateurs, pour les fonds et obligations partagés; et
- Tout autre, selon ce qui sera jugé nécessaire.

Pour davantage d'information, voir le Plan de réalisation du projet et Budget.

Structure de mise en œuvre du projet

Organisation et gestion du projet

L'organisation du projet a assigné des rôles et des responsabilités en ce qui concerne:

- La gouvernance du projet (Comité de pilotage du projet) et les liens avec les partenaires extérieurs,
- La gestion du projet, tant en ce qui concerne le PAM-PNUE (Directeur du projet) que pour les organisations partenaires, et
- Le Groupe de travail EcAp du PAM-PNUE (Groupe de travail pour les points focaux essentiels dans l'application du projet, piloté par le Directeur du projet et mené par le coordonnateur du PAM-PNUE).

Gestion du projet par le PNUE PAM

Les règles et règlements du PNUE seront appliqués à la gestion du projet.

Suivant l'exemple du projet EcAp-MED 2012-2015, l'Unité de coordination du **PAM-PNUE** sera chargée de la coordination, la gestion, la surveillance, la supervision et l'évaluation de l'application du projet. Des responsables de programme/projet des CAR travailleront comme directeurs de projets pour leurs activités respectives. Les CAR nommeront aussi des responsables pour leurs activités respectives. Lorsque cela sera nécessaire, toutes les divisions feront appel à des consultants pour les assister dans certaines activités, conformément aux règles applicables du PAM-PNUE. Un Directeur (P3) du projet sera nommé à l'Unité de coordination du PAM-PNUE à Athènes, Grèce, afin d'assurer en temps opportun la livraison des multiples tâches, la gestion du projet et des fonds, les forts besoins de coordination du projet, ainsi que les liens étroits avec les activités sur l'EcAp au titre du Programme de travail.

Comité de pilotage du projet

Le Comité de pilotage du projet sera globalement chargé des activités du projet. Il apportera des directions stratégiques et une supervision, et approuvera les plans de travail et les budgets. Les membres du Comité compteront parmi eux un représentant de l'Union européenne, le Président du Groupe de coordination EcAp et le Coordonnateur du PAM-PNUE (Présidence). Le Comité se réunira chaque année. Des réunions complémentaires seront convoquées exceptionnellement en fonction des règles du projet. Les réunions seront convoquées par la Présidence. Le Comité de pilotage traitera éventuellement les questions urgentes par voie électronique. L'ordre du jour et les documents de travail seront préparés et diffusés par l'Unité de coordination du PAM-PNUE (directeur de projet). Les membres du Comité peuvent demander que de nouveaux points soient ajoutés à l'ordre du jour. Le quorum du Comité de pilotage du projet sera constitué par tous les membres du comité.

Le Comité de pilotage aura pour responsabilités premières de:

- Réviser et faire sien le Plan de travail annuel et le budget présenté par le Directeur du projet; veiller à leur conformité avec les règles du Programme Bien publics mondiaux et défis (**BPMD**) et avec la description actuelle du projet; veiller à la qualité des documents de projet visant à recevoir des financements du BPMD.
- Discuter des règles et priorités du projet en ce qui concerne, entre autres:
 - La gestion du projet, y compris des approches cohérentes et communes dans l'établissement des coûts du projet, la récupération des frais, l'application des modalités, l'évaluation des impacts et

des rapports basés sur les résultats,

- La gestion de l'information, y compris une visibilité correcte des fonds et des donateurs.
- Veiller à ce que des processus consultatifs appropriés soient mis en place avec les principales parties prenantes au niveau régional, afin d'éviter les doublons ou les chevauchements entre le Fonds et d'autres mécanismes de financement.
- Approuver le mécanisme de rapport pour le projet.

Groupe de travail EcAp

Le Groupe de travail EcAp du PAM-PNUE a été créé au titre du projet EcAp-MED 2012-2015, ses réunions sont informelles et bimensuelles (principalement par moyens électroniques), et il dispose d'un ensemble de communication composé de représentants des composantes du PAM; son objectif global est d'améliorer l'application de l'approche écosystémique dans le travail du PAM-PNUE/ Convention de Barcelone. Son ordre du jour et les réunions sont organisés et coordonnés par le Directeur du projet.

Les participants au Groupe de travail EcAp représentent toutes les composantes du PAM-PNUE.

Les composantes du PAM-PNUE en tant que partenaires d'exécution

Note: Conformément à la **Décision IG.19/5**, "Mandats des composantes du PAM", toutes les composantes font partie du PAM-PNUE, l'actuelle proposition de projet ne décrit pas les composantes respectives comme des organisations partenaires, mais met plutôt en exergue l'unité pour l'application du projet en tant que système du PAM-PNUE.

Simultanément, pour assurer une pleine transparence au titre de la proposition de budget pour le projet, les instruments juridiques respectifs du PAM-PNUE utilisés et prévus sont mis en évidence dans les entreprises spécialisées centrales des diverses composantes.

4 Analyse des risques

Identifier et présenter les risques afférents au projet en mettant l'accent sur les risques à forte incidence ou fortement probables

Tableau 4: Registre des risques du projet

REGISTRE DES RISQUES						
Description du risque		Catégorie	Degré d'incidence	Probabilité	Gestion du risque Stratégie et Protections	Qui/ Quand?
1.	Insuffisance des ressources financières	Finance	Élevé	Moyenne	Identifier des sources de fonds complémentaires, cofinancement FASM	PAM-PNUE
2.	Insuffisance des ressources humaines	Organisation	Élevé	Moyenne	Mobiliser des ressources pour un soutien adéquat à l'exécution du projet, y compris consultants lorsque nécessaire	PAM-PNUE
3.	Réticences à participer à un exercice qui pourrait se terminer par de nouvelles mesures et des engagements renforcés.	Politique	Moyenne	Moyenne	Assurer la cohérence avec d'autres instruments juridiques et prises de contact spécifiques pour renouveler l'engagement des Parties contractantes.	Parties prenantes/ Parties contractantes et PAM-PNUE
4.	Possibles réticences envers la coopération sous-régionale	Politique	Moyenne	Élevée	Renouveler, par des prises de contact spécifiques, l'engagement des Parties contractantes à coopérer pleinement.	PAM-PNUE
5.	Réticences à partager des informations scientifiques et à enrichir les politiques.	Politique	Élevée	Basse	Renforcer la coopération par des organes et des projets scientifiques pertinents.	PAM-PNUE

6.	Le sujet dans son ensemble pourrait provoquer un effet opposé sur la coopération régionale	Politique	Moyenne	Basse	Insister sur le côté technique du travail pour surmonter les interférences politiques.	PAM-PNUE
7.	Certaines des informations peuvent être considérées comme sensibles et non communicables.	Économie	Élevée	Élevée	Consulter les parties prenantes et, si le risque est confirmé, concevoir une politique de confidentialité des informations sensibles	PAM-PNUE
8.	Des pays hésitent à appliquer les principes SPIE et à rendre les données plus accessibles.	Politique	Élevée	Élevée	Renforcer la coopération et évaluer les risques, assurer la confidentialité des informations sensibles tout en élaborant un système informatique EcAp MED et un modèle de rapport informatisé.	PAM-PNUE
9.	Durabilité: Certains pays manquent de moyens pour apporter des informations nationales au nouveau système d'information EcAp et mettre davantage en œuvre le projet (comme les plans d'application de la surveillance par pays)	Finance	Élevée	Élevée	Stratégie de financement de l'EcAp identifiant les financements aux fins d'assistance technique et en général d'autres possibilités de soutien à l'application de l'EcAp dans la région.	PAM-PNUE
10	Reproduction: le projet aborde des domaines ou des questions qui sont aussi abordés par d'autres projets.	Organisation/Finance	Moyenne	Basse	Assurer des synergies avec les projets pertinents (tels que SPIE) et des organisations partenaires, consulter chacun des autres plans de travail annuels.	PAM-PNUE et organisations partenaires

5 Cadre logique

[Fournir un descriptif de la façon dont les activités du projet mènent aux Produits du projet, qui à leur tour débouchent sur les résultats du projet / Réalisations attendues dans le cadre du Plan de travail. La description démontrera comment le travail planifié dans le projet mènera aux réalisations attendues dans le Programme de travail. Ce cadre théorique de changement sera donné ici avant de remplir le Tableau du Cadre logique PNUE]

La théorie de changement pourra être expliquée par un diagramme faisant apparaître les hypothèses, les apports, etc.

Le projet, qui tire profit des expériences et des réalisations de l'application de la Feuille de route EcAp, tant au titre du plan de travail que du projet EcAp-MED 2012-2015, a identifié les défis essentiels suivants: i) manque de capacité des pays à mettre en œuvre le Programme intégré de surveillance et d'évaluation; ii) manque de coordination sous-régionale et d'apports dans le processus EcAp; iii) lacunes des interfaces science-politiques; iv) lacunes du système du PAM-PNUE dans la mise en œuvre des principes SPIE et d'un système d'information et de gestion des données, pour pouvoir entreprendre un nouveau Rapport sur l'état de l'environnement qui soit conforme aux principes du Programme intégré de surveillance et d'évaluation.

Afin de surmonter ces difficultés, le projet prévoit des activités spécifiques pour "changer la donne", telles que: i) renforcement des capacités par pays dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation; ii) activités de coopération sous-régionales; iii) renforcement de l'interface science-politiques; iv) gestion des données relatives à l'EcAp et de l'information, y compris renforcement de l'assurance-qualité.

Avec les activités énumérées ci-dessus, qui abordent des lacunes précisément identifiées dans l'application de la Feuille de route EcAp en 2015-2018, le projet vise à ce que les Parties contractantes réalisent de notables progrès dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique, en particulier dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation, plus particulièrement dans les pays du sud de la Méditerranée.

Tout comme ses principales réalisations, il préfigure le Rapport sur l'état de l'environnement (2017), la plateforme EcAp de données et d'informations pilote (2017) et les programmes de surveillance par pays (2017), sans oublier les apports renforcés, scientifiques et sous-régionaux, au processus EcAp, au niveau régional.

Tableau 5: Cadre logique du PNUE¹

Réalisations pertinentes attendues au travers du Programme de travail:
Insérer les réalisations attendues du Programme de travail

1. Résultat du projet	Indicateurs	Moyens de vérification	
Des progrès notables sont réalisés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone dans la mise en œuvre de la Feuille de route de l'approche écosystémique en parfaite synergie avec la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" de l'UE.	<ul style="list-style-type: none"> Les principaux résultats des projets scientifiques pertinents, des progrès sont introduits dans le cadre régional de surveillance et les programmes nationaux de surveillance; Une plateforme pilote de données et d'informations est mise au point pour satisfaire aux nouvelles règles de surveillance et d'évaluation EcAp; Rapport sur l'état de l'environnement 2017.	Décisions sur la mise en œuvre de la Feuille de route de l'approche écosystémique, soit: <ul style="list-style-type: none"> Programmes de surveillance par pays; Système pilote EcAp de données et d'information; Rapport sur l'état de l'environnement; Documents de communication sur l'interface science-politiques. Rapport annuel de surveillance du projet et Rapport final sur le projet	
Jalons (M) montrant l'état d'avancement vers la réalisation du résultat du projet			Date prévue pour la réalisation du jalon
M1 Les projets EcAp MED IT et de modèle de rapport sont élaborés			Fin 2016
M2 Le projet initial de Stratégie de financement pour l'EcAp est élaboré			Fin 2016
M3 Le projet de Rapport sur l'état de l'environnement est examiné et piloté par des experts scientifiques			Mi-2017
M4 Les projets de plans d'application de la surveillance par pays sont discutés par les Parties contractantes			Mi-2017
M5 Un pilote sous-régional conjoint de surveillance est lancé			Mi-2017
M6 Les formations à l'application de la surveillance sont dispensées			Fin 2017
M7 Les meilleures pratiques sont échangées entre les pays mettant le projet en œuvre et les autres Parties contractantes de la région			Mi-2018
M8 Le plan sous-régional d'application de l'EcAp est adopté			Mi-2018
2. Produits du projet:	Indicateurs	Moyens de vérification	Plan de travail-Produits RA
A) Les nouvelles règles de l'EcAp sont appliquées dans certains pays sélectionnés de la Méditerranée (2015-2018)	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des besoins de capacité des pays/ (une pour chaque Partie contractante sud-méditerranéenne); Un plan d'application de la surveillance EcAp par pays est élaboré pour chaque Partie contractante sud-méditerranéenne, en mettant l'accent sur les nouveaux domaines de surveillance; Lignes directrices et formations spécifiques sur la base des besoins en capacité de chaque pays; Réunions/ activités sur les meilleures pratiques et enseignements retenus, des compilations sont 	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'application de la surveillance par pays; Rapports de données de surveillance envoyés au Secrétariat pour permettre l'élaboration du Rapport 2017 sur l'état de l'environnement; Documents directeurs, rapports de formation et rapports de réunions d'échange; 	1.2.4.

	<p>échangées entre les pays participant à cette composante, éventuellement aussi entre les pays candidats, candidats potentiels et membres de l'UE (ces derniers sur une base à coût nul);</p> <p>Stratégie de financement de l'EcAp, qui inclut des options de financement pour l'assistance technique au niveau des pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les meilleures pratiques et échanges sur les enseignements retenus; • Stratégie de financement sur l'application de l'EcAp, élaborée en mettant l'accent sur l'assistance technique. 	
Jalons (M) pour les Produits du projet:			Date prévue pour la réalisation du jalon
M1 Les projet de plans d'application de la surveillance par pays sont élaborés et discutés avec les Parties contractantes			Mi-2017
M1 Les formations à l'application de la surveillance, par pays, sont réalisées			Fin 2017
M1 Les meilleures pratiques sont échangées entre les pays appliquant le projet et d'autres Parties contractantes dans la région			Mi-2018
M1 Le projet initial de stratégie de financement de l'EcAp est élaboré (il aborde le développement de l'assistance technique pour les Parties contractantes)			Fin 2016
B) Établissement d'une coopération sous-régionale en application de l'EcAp dans la région méditerranéenne	<ul style="list-style-type: none"> • La sous-région pilote est identifiée; • Des groupes d'experts sous-régionaux EcAp ont abordé les particularités sous-régionales de la surveillance et de l'évaluation; • Des activités conjointes sous régionales spécifiques d'essais pilotes sont entreprises dans des zones sélectionnées; • Un plan sous-régional d'application de l'EcAp est présenté aux Parties contractantes de la sous-région; <p>Les enseignements retenus et les scénarios de reproduction pour d'autres sous-régions méditerranéennes sont analysés ainsi que les diverses options possibles de financement dans le cadre de la Stratégie de financement de l'EcAp.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents régionaux de politiques EcAp et les futures décisions de la CdP reflètent l'apport sous-régional; • Rapport sur l'essai pilote sous-régional de surveillance conjointe; • Le plan d'application sous-régional est présenté aux Parties contractantes de la sous-région; <p>La Stratégie de financement EcAp comporte l'analyse du potentiel de reproduction et des opportunités de financement aux fins de reproduction</p>	1.2.4.
Jalons (M) du projet:			Date prévue pour la réalisation du jalon
M2 Le pilote conjoint sous-régional de surveillance est lancé			Mi-2017
M2 Le plan d'application sous-régional de l'EcAp est adopté			Mi-2018
M2 Le projet initial de Stratégie de financement pour l'EcAp est élaboré (il aborde le potentiel sous-régional de reproduction)			Fin 2016
M2		

C) Approche écosystémique plus forte en ce qui concerne l'interface science-politiques en Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 6 ateliers scientifiques sont organisés, et visent des domaines spécifiques qui ont été identifiés par les Parties contractantes, sur des questions prédéfinies et en tirant parti des connaissances existantes et de la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin"/ projets scientifiques pertinents relatifs à l'EcAp; • Les recommandations scientifiques et les résultats pertinents se retrouvent dans les documents préparés par le Secrétariat (par exemple dans ses fiches techniques sur l'évaluation EcAp, le Rapport sur l'état de l'environnement); • La communauté scientifique a procédé à un examen par les pairs du projet de Rapport sur l'état de l'environnement; • 4 à 5 documents de communication, visant un domaine scientifique spécifique; • Les Parties contractantes sont conscientes des résultats des projets scientifiques pertinents en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des ateliers scientifiques; • 5 à 6 documents de communication reflétant les conclusions relatives aux lacunes régionales de l'EcAp sur le lien science-politiques; • Fiches techniques sur l'évaluation EcAp; • Le Rapport 2017 sur l'état de l'environnement reflète les conclusions scientifiques clefs et bénéficie d'un examen par les pairs (experts scientifiques); • Les documents d'orientation pertinents EcAp de la Convention de Barcelone reflètent les principaux faits scientifiques nouveaux et pertinents du projet. 	1.2.4.
Jalons (M) du projet:			Date prévue pour la réalisation du jalon
M3 Un document de communication centré sur les apports de la communauté scientifique est présenté et inclus dans les projets de plans nationaux d'application de la surveillance			Mi-2017
M3 Un document de communication centré sur les apports de la communauté scientifique est inclus dans l'élaboration d'une politique EcAp aux niveaux sous-régional et régional			Fin 2017
M3 Le projet initial de Stratégie de financement pour l'EcAp est élaboré (il approfondit l'assistance à l'interface science-politiques)			Mi-2017
M3 Le projet de Rapport sur l'état de l'environnement est examiné et piloté par des experts scientifiques			Fin 2017
D) La gestion des données liées à l'EcAp, y compris l'assurance-qualité, est établie /renforcée en Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de l'analyse de la manière dont les principes SPIE sont mis en pratique dans la région pendant l'application de la surveillance et de l'évaluation; • Des programmes d'assurance-qualité sont élaborés pour les rapports et la collecte des données (en mettant l'accent sur les nouvelles règles de la surveillance); 	<ul style="list-style-type: none"> • Deuxième évaluation de l'état de l'environnement en 2017; • Programme(s) d'assurance-qualité, formations • Obligations d'efficience dans les rapport et programmes de 	1.2.4 1.3.1 1.3.2

	<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse des besoins des utilisateurs méditerranéens est entreprise sur la façon de développer un système informatique ainsi qu'un modèle de rapport conforme aux autres plateformes régionales de gestion des données/obligations de rapport; • Le système pilote de gestion des données et des informations EcAp est élaboré; • Un partenariat est établi avec la CGPM et d'autres partenaires, spécifiquement sur les possibilités de collaboration au partage des données (du premier au sixième semestre); • Une évaluation du BEE est entreprise et sera reflétée dans le Rapport sur l'état de l'environnement en 2017; <p>Une stratégie de financement de l'EcAp est élaborée, avec notamment une évaluation des opportunités de financement pour la gestion des données et le renforcement de l'assurance-qualité.</p>	<p>partage des données;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un système pilote de données et d'information est élaboré; • Rapport sur l'état de l'environnement; • Rapport sur les partenariats établis; <p>Stratégie de financement de l'EcAp.</p>	
Jalons (M) du projet:			Date prévue pour la réalisation du jalon
M4 Les projets EcAp MED IT et de modèle de rapport sont élaborés			Fin 2016
M4 Le projet initial de Stratégie de financement pour l'EcAp est élaboré			Fin 2016
M4 Le projet de stratégie conjointe de partage des données est élaboré avec des partenaires clefs			Mi-2017
M4 Le système pilote de gestion des données et de partage des informations EcAp est élaboré			Fin 2017

IMPORTANT: Pour les projets n'ayant pas de financement complet, indiquer quels résultats du cadre logique seront livrés à partir du financement disponible.

1: Un jalon devrait représenter la réalisation d'un stade d'un projet ou la réalisation d'un projet et répondre strictement à la question par oui ou non.

6 Surveillance et évaluation

Plan de surveillance

Le projet suivra les processus et procédures normalisés du PNUE, y compris en ce qui concerne les rapports et les évaluations.

Les rapports sont partie intégrante des responsabilités du Directeur de projet du PNUE, y compris le fait d'obtenir les apports nécessaires de la part de tout partenaire sous-traitant.

Un 'Rapport financier et des avancées' unifié sera soumis tous les six mois à la Division de coordination du cadre programmatique pertinente sous forme électronique, avec copie à la section d'assurance-qualité:

- Le 31 juillet pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin ou parties de celle-ci pour une année donnée **ET** au plus tard le
- 31 janvier pour la période du 1^{er} juillet et 31 décembre ou parties de celle-ci pour une année donnée.
- Le dernier Rapport financier et des avancées (Rapport final) doit être soumis dans les 60 jours de la clôture du projet.

Surveillance

Rapports d'activité

Les informations sur la surveillance et l'évaluation seront collectés sur une base bi-annuelle auprès des partenaires et analysées par le coordonnateur de projet puis soumises au Secrétaire exécutif et Coordonnateur de l'Unité de coordination pour le Plan d'action pour la Méditerranée, du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les activités seront surveillées par rapport au Cadre logique et à des Indicateurs objectivement vérifiables. De plus, les rapports d'activité présenteront: les progrès réalisés dans les activités planifiées, les cibles atteintes, les problèmes rencontrés et les mesures prises pour surmonter les difficultés ainsi que les dépenses engagées. Des mesures correctives seront prises pour remédier aux éventuels écarts détectés par rapport au projet planifié.

Rapport final

Dans les 60 jours de l'achèvement du projet, un rapport final sera élaboré, selon le modèle requis, par les Responsables de programmes.

Rapports administratifs et financiers

Une évaluation administrative et financière sera réalisée conformément aux règles et règlements des Nations Unies et comportera une évaluation finale du projet.

Les responsables de programmes communiqueront régulièrement avec les partenaires du projet pour suivre avec eux les dépenses afférentes au projet. Les partenaires du projet soumettront des rapports financiers au coordonnateur de projet sur la base du calendrier élaboré et dans les documents de projet convenus. Un compte final des dépenses sera préparé conjointement avec les responsables de programmes, dans les 90 jours de la fin du projet.

Évaluation externe

Elle sera effectuée à la fin du projet.

Indicateurs

Les indicateurs proposés pour la surveillance et l'évaluation sont mesurables (tant par leur nature que par la disponibilité des sources d'informations) et reflètent les réalisations désirées et attendues du projet. Ils sont présentés dans la matrice du cadre logique.

Plan d'évaluation

Le projet sera soumis à une évaluation externe selon les procédures normalisées du PNUE. L'évaluation utilisera les indicateurs définis dans la matrice du cadre logique comme indicateurs de la mesure dans laquelle le projet contribue, ce faisant, au consensus mondial et à la promotion des approches relatives aux outils et aux formations.

Les fonds pour l'évaluation des activités sont inclus dans le budget du projet, et couvriront une étude documentaire, des collectes de données en ligne, et un nombre représentatif de missions afin de réaliser des entretiens en personnes.

7 Plan de travail pour le projet

Tableau 6: Plan de travail pour le projet

ID	Produits du projet et activités	Division/ personne ¹ responsable	Partenaire(s)	Année 1				Année 2				Année 3			
				T1	T2	T3 16	T4	T1	T2	T3 17	T4	T1	T2	T3 18	T4
	A) Progrès dans l'application des nouvelles règles de surveillance de l'EcAp dans certains pays sélectionnés de la Méditerranée (2015-2018)	PAM-PNUE													
1	Identifier les besoins spécifiques des pays en termes de capacités chez les Parties contractantes sud-méditerranéennes pour appliquer de nouvelles règles de surveillance, sur la base d'évaluations des capacités des pays et de consultations bilatérales de suivi dans tous les pays mettant le projet en œuvre (d'ici à la fin de 2015/début 2016);														
2	Renforcer les capacités par l'élaboration de lignes directrices, des formations, et l'échange des meilleures pratiques spécifiques sur la base des besoins en capacité de chaque pays (2016-2017);														
3	Échanger les meilleures pratiques et enseignements retenus entre les pays participant à cette composante, éventuellement aussi les candidats, candidats potentiels et pays de l'UE sur une base à coût nul (2016-2018), et suivi au niveau régional;														
4	Analyser les options de financement pour l'assistance technique au niveau des pays, pour assurer un meilleur soutien à la poursuite du Programme intégré de surveillance et d'évaluation EcAp dans tout le bassin (d'ici à la fin de 2017);														
	B) Établissement de la coopération sous-régionale en application de l'EcAp dans la région méditerranéenne	PAM-PNUE													
1	Identifier une sous-région particulièrement intéressée à l'intérieur du voisinage méridional de l'UE (2015/début 2016);														
2	Établir des groupes d'experts EcAp sous-régionaux pour trois sous-groupes EcAp (diversité biologique et pêche, pollution et déchets, côtes et hydrographie), pour identifier les spécificités sous-régionales, aux fins de surveillance et d'évaluation (2015-2016).														

ID	Produits du projet et activités	Division/ personne ¹ responsable	Partenaire(s)	Année 1				Année 2				Année 3				
				T1	T2	T3 16	T4	T1	T2	T3 17	T4	T1	T2	T3 18	T4	
3	Mener des activités d'essais pilotes conjointes spécifiques de surveillance sous régionales dans des zones choisies (2016-2017);															
4	Élaborer un plan sous-régional d'application de l'EcAp pour la surveillance, en identifiant des BEE et des cibles au niveau sous-régional (2017-2018)															
5	Déterminer les enseignements retenus, élaborer des scénarios pour des possibilités de reproduction dans d'autres sous-régions méditerranéennes, en posant diverses options de financement (d'ici à la fin de 2017).															
	C) Approche écosystémique plus forte en ce qui concerne l'interface science-politiques en Méditerranée	PAM-PNUE														
1	Sur la base de l'identification, par les Parties contractantes, des lacunes essentielles en matière de science et de politiques au sujet de l'EcAp, organiser des ateliers scientifiques, en visant les domaines spécifiques qui ont été identifiés par les Parties contractantes, avec des questions prédéfinies et en tirant parti des connaissances existantes et des projets scientifiques pertinents liés à la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin"/EcAp (1 à 2 ateliers prévus par an);															
2	Retranscrire les recommandations scientifiques et les résultats pertinents dans les documents préparés par le Secrétariat (par exemple dans ses fiches techniques sur l'évaluation EcAp et les Rapports sur l'état de l'environnement), et organiser un examen du projet planifié de Rapport sur l'état de l'environnement par les pairs (experts scientifiques).															
3	Lorsque les résultats d'un atelier le permettent, procéder à un suivi avec des documents de communication ciblés, pour assurer un partage amplifié des connaissances (2016-2018, avec environ 4 à 5 documents de communication visant un domaine scientifique spécifique).															
	D) La gestion des données liées à l'EcAp, y compris l'assurance-qualité, est établie /renforcée en Méditerranée	PAM-PNUE														
1	En collaboration avec le projet SPIE, faire en sorte que ces principes SPIE puissent être appliqués, que les obligations de rapport en vertu de la Convention de Barcelone et ses Protocoles puissent être satisfaites de façon cohérente pour le Programme intégré de surveillance et d'évaluation (dans les domaines non couverts par le projet SPIE), 2015-2018															
2	Élaborer des programmes d'assurance-qualité pour la collecte et la transmission des données des indicateurs communs EcAp, pour permettre une évaluation correcte des données recueillies dans les domaines complémentaires du Programme intégré de surveillance et d'évaluation, selon les															

ID	Produits du projet et activités	Division/ personne ¹ responsable	Partenaire(s)	Année 1				Année 2				Année 3					
				T1	T2	T3 16	T4	T1	T2	T3 17	T4	T1	T2	T3 18	T4		
	indicateurs communs EcAp (2016 dans le domaine de la diversité biologique, espèces non indigènes, côtes et hydrographie et en collaboration avec H2020/projet SPIE, marine déchets, eutrophisation, suivi en 2016-2018);																
3	Entreprendre une évaluation spécifiquement méditerranéenne sur la façon de développer un système informatique et un modèle de rapport conforme à d'autres plateformes régionales de gestion des données/ obligations de rapport, indicateurs communs EcAp, dotés d'une interopérabilité et d'un système de gestion des données puissant, le système pilote étant développé (d'ici à la fin de 2016);																
4	Construire un partenariat spécifique avec la CGPM et d'autres partenaires pour faire en sorte que les collectes de données pertinentes puissent être partagées au sein du processus EcAp (2015-2018);																
5	Évaluer le BEE à l'aide de données de surveillance recueillies par objectifs écologiques et de façon intégrée, afin de le retranscrire dans le Rapport sur l'état de l'environnement en 2017 puis dans sa mise à jour en 2019;																
6	Évaluer les opportunités de financement et créer davantage de partenariats, en vue de pérenniser le soutien au processus EcAp en Méditerranée, s'agissant de la gestion des données et de l'assurance-qualité, d'ici 2017.																

1: Doit être la Division/Unité organisationnelle responsable de la livraison des produits du projet (toutes les activités entrant dans le cadre d'un produit de projet appartiennent au champ des responsabilités de cette Division).

2: Griser les cases ci-dessous selon la durée de l'activité.

APPENDICES POUR TOUS LES PROJETS DU PNUE

- Appendice 1: Budget par produit de projet et lignes budgétaires du PNUE
Appendice 2: Communication et Plan de visibilité EcAp-MED
-